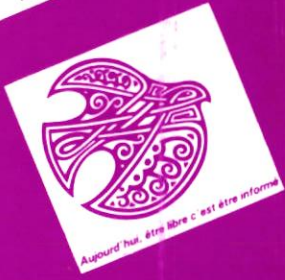


N° 279 - 10 F
MARS 1987

ISSN 0245-9507



le peuple breton

**EMPLOIS
ET SALAIRES :**

le point

EXCLUSIF :

Servat

DOSSIER

**LA LANGUE
BRETONNE :**

une chance



POBL VREIZH

Aujourd'hui, le breton, le gallo, la culture bretonne se trouvent dans une situation critique, et les nouveaux reculs du pouvoir politique peuvent sembler une provocation non seulement en matière du respect dû à toute langue, à toute culture, mais aussi dans le domaine du droit international.

Evidemment, ceci n'est pas nouveau. C'est la Révolution française qui, après avoir hésité entre l'enseignement « dDes patois » et leur répression, opte pour la seconde attitude : « l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution », déclare l'abbé Grégoire dès 1789. Cette même Assemblée constituante interdira également le droit de grève et le droit de s'associer en syndicats. On sait que, par la suite, la politique du « une seule école, une seule langue », sera renforcée par Jules Ferry, bien que, dès cette époque, des députés bretons aient demandé l'enseignement de leur langue. Les promesses d'enseignement du breton n'ont certes pas manqué. Dès le 27 juillet 1940, Jean Marin, au micro de la BBC — une « radio libre », à l'époque — annonçait aux Bretons que « lorsque sera venue l'heure du traité de la paix avec les alliés, le gouvernement français saura prendre en considération vos légitimes desiderata ».

Las, la politique définie en 1925 par le ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie — « Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître » — repris dès 1946. Il y eut bien, en 1951, la loi Deixonne, instaurant un enseignement facultatif et dans des limites très restrictives « des parlers locaux » (sic), le rapporteur de la loi étant lui-même un centraliste convaincu, choisi par les socialistes de la SFIO pour mieux faire passer le modeste projet.

La brèche a continué à s'ouvrir malgré les propos de Pompidou en 1972, « il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau ». A partir de 1975, des circulaires et des arrêtés ont permis aux langues minorisées d'être enseignées « comme seconde langue étrangère » (sic). La bouffée d'air, c'était une déclaration de mars 81, à Lorient, de François Mitterrand : « Au-delà des bonnes paroles, il faut des actes... le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de créer les sociétés régionales de radio et télévision permettant leur diffusion, de leur accorder toute la place qu'elles méritent dans la vie publique ».

Dans la ligne de cette politique, le rapport Giordan (février 1982) et son inventaire des cultures minori-



La culture bretonne, un enjeu capital.

taires, la circulaire « Savary » du 21 juin 82 — alors que nous manifestions à Quimper pour l'intégration de Diwan — sur « l'enseignement des cultures et langues régionales dans le service public de l'Education nationale ». On peut atteindre 3 heures d'enseignement par semaine et l'Etat s'engage à répondre à la demande des familles.

Les classes expérimentales bilingues sont possibles. Il faut 15 enfants pour ouvrir ces classes (contre 12 pour les autres options). Rien ne garantit que les moyens financiers suivront. Puis Savary a été remplacé par Chevènement, pour qui les langues « régionales » sont « sans perspectives ». Fabius a refusé de faire discuter les projets de loi Destrad (PS), Fuchs (UDF) et celui du PCF, qui avait le mérite de parler « des langues de France » et non des « langues régionales ». Les 2/3 au moins des députés à Paris se retrouvaient derrière les différents projets et pas un n'a été discuté. Les 19 députés PS bretons (sur 36) n'ont rien pu faire : impuissance ou incapacité des élus ? Le fait est là, la 30^e proposition de loi depuis 1945 pour enseigner les langues minorisées n'a même pas été évoquée au Parlement. Et les 400 députés, d'accord sur ces projets, se sont manifestés bien timidement.

« Mais il parle chinois, celui-là », déclarait F. Mitterrand lors de son dernier voyage en Bretagne, en entendant quelqu'un l'accueillir en breton. Ce mépris présidentiel et aussi celui d'une administration profondément centralisatrice qui poursuit, depuis près de deux siècles, son œuvre de destruction du patrimoine linguistique et culturel des peuples de l'hexagone.

Le refus actuel de tenir les engagements vis-à-vis de Diwan, d'assurer aux filières bilingues breton-français les besoins (formation, postes, remplaçants, matériel) qu'elles ont, est une remise en cause de tous les engagements. Il ôte toute crédibilité aux hommes

politiques au pouvoir et dans l'opposition. Il survient à un moment où l'oppression centraliste monolingue se double d'une politique économique qui entraîne le déracinement d'un nombre croissant de Bretons, et d'une politique des médias qui pousse à l'américanisation forcée des cultures et des modes d'existence.

A cette politique d'assimilation forcée des Bretons, nous opposons le bilinguisme, le droit pour tous à une éducation bilingue dès le plus jeune âge. L'école, mais aussi les médias, notamment la télévision, doivent offrir la possibilité à chaque enfant de Bretagne d'accéder à la langue du pays (breton ou gallo), tout en apprenant aussi le français. Ce bilinguisme précoce facilitera l'acquisition ultérieure d'autres langues, tout en ancrant les enfants et les parents dans leur pays, la Bretagne, et dans une Europe plurielle. Avec son monolinguisme d'Etat, la France est, avec la Turquie, l'un des seuls Etats à contre-courant de tous les textes internationaux sur les droits des communautés linguistiques et culturelles.

Nous nous opposons à cette politique inique et stupide, au nom du peuple breton bien sûr, mais aussi au nom des droits de l'homme. Nous avons en face de nous la réaction, l'obscurantisme, les esprits fermés et bornés, le totalitarisme. Une révolution reste à faire, celle de la démocratie, du respect des individus et des groupes dans leur originalité. Nous refusons le déracinement et le nivellement qui font les sujets soumis. Citoyens à part entière, nous demandons à pouvoir choisir notre éducation, pour vivre et travailler dans notre pays, la Bretagne. L'ouverture à l'Europe et au monde passe par le plein respect de notre identité.



SOUSCRIPTION

D. Kergoant, 95 Cergy (50 F); M. François, Saint-Sébastien/Loire (100 F); J.Y. Le Braz, Grâces (50 F); M.N., Rennes (100 F); R. Quinquis, Plougastel (50 F); V. Brevillard, 68 Mulhouse (50 F); H. Caprant, 92 Bourg (50 F); P. Cousin, Plogonnec (50 F); J. Le Lay, Nantes (20 F); M. Le Gouic, 78 Le Mesnil (20 F); L. Le Ster, Brest (50 F); M. Le Trocquer, 78 Le Perray (50 F); H.G., RFA (60 F); J. Paugam, 93 Pierrefite (30 F); R. Daniélou, Nantes (30 F); E. Denez, Lannilis (50 F); L. Connan, Plaintel (50 F); P. Dalibot, Rennes (20 F); Y.F. Kerneis (30 F); A. Gourmelen, Saint-Servan (100 F); P. Loret, Saint-Etienne de Montluc (30 F); G. Pény, 38 Chasse/Rhône (20 F). Total: 1.060 F. Total général: 5.690 F.

Mois court, mois maigre. Beaucoup nous signalent qu'ils doivent concentrer leurs soutiens sur les écoles Diwan, que l'Etat tente d'étrangler financièrement. Nous comprenons leur choix. L'aide qu'exige le *PBJ/PV* est beaucoup plus faible — heureusement — mais, ce numéro en témoigne, le *Peuple Breton* est nécessaire, utile et ne peut vivre sans le soutien de ses lecteurs. C'est pour cela que nous demandons à nos lecteurs de nous soutenir financièrement et de participer à notre journal. Le mouvement dans ce sens se poursuit: de plus en plus de personnes « hors UDB » s'expriment dans le journal, contribuent à sa diffusion, tout en n'omettant pas ce soutien financier dont nous avons besoin. Nous considérons tous ceux qui nous aident (1) comme « amis du *Peuple Breton* », association de fait, sans que cela implique quelque obligation pour quiconque. Alors, une amicale? Oui, au sens convivial du terme, sans oublier sa nécessité pour assurer l'avenir du journal.

(1) Sauf avis contraire de leur part, évidemment.

Ur post « objectour » a zo da gemer e strollad Ar Vro Bagan evit un den dendenet gant ar c'hoariva ha sevenadur Breizh. Tél. 98.21.17.95 et 98.04.50.06.

Le 7^e Festival du livre en Bretagne se déroulera à Saint-Brieuc, les 3, 4 et 5 avril. Moment privilégié d'échanges entre tous les professionnels du livre en Bretagne et le public, il aura pour thème cette année: « Les mots et les sons ». Locaux du CAC.

**Par l'auteur de
BARBETORTE MON DUC**

(Diplôme d'honneur de la société académique de Nantes)

Le livre-événement de cet hiver:

**« De la Maison rouge...
au Maquis de Saffré »**

70 F Fco, chez l'auteur-éditeur:
E. GASCHÉ, TRANS/E., 44440 RIAILLE

En guise de sommaire...

L'actualité et les questions que se posent encore les Bretons nous ont amenés à consacrer un dossier au bilinguisme, à la situation et aux perspectives de la langue bretonne (p. 2, 6 et 10), notamment dans l'enseignement. Second volet, les affaires européennes (p. 20) et la Nouvelle-Calédonie, dont les élus viennent rencontrer des élus bretons (p. 11). Les salaires et le point sur l'emploi (p. 5), une interview de Servat (p. 17), la fin de l'étude sur littérature et bretonnité (p. 15-16), complètent un numéro très chargé, d'où l'actualité n'est pas absente (p. 3-5), ni la langue bretonne (p. 13-14).

Je m'abonne

le peuple breton

NOM PRENOM
ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
 - un réabonnement ☐
 - ordinaire: 100 F (1)
 - de soutien à partir de 120 F (1)
 - étranger: 135 F (1)
 - étranger par avion: 160 F (1)
- à partir du N° inclus.

- Ci-joint le règlement par:
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ VOS AMIS... pour un an ou pour 3 mois (gratuit)

NOM	NOM
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
a fait l'abonnement	est à abonner au P.B.
à 100 F (chèque joint)	recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)

HUMEUR

FR3 n'existe plus, vive F3

Le directeur régional de FR3-Rennes s'étonne, dans un communiqué, de l'annonce de la soi-disant suppression de 30 minutes d'émission sur les 90 du dimanche. Le but des changements envisagés est de permettre aux téléspectateurs de Bretagne de voir le forum RMC-FR3, c'est-à-dire une émission parisienne de plus, à l'heure où les habitués regardaient « Chadenn ar Vro »! « Une solution a été trouvée » affirme le surnommé directeur: supprimer 30 minutes le dimanche, placer l'heure restant à 11 h 30-12 h 30 (tant pis pour les cyclos, les pratiquants, les clients du PMU...) et avancer la demi-heure supprimée au samedi (18 h 15-18 h 45).

La vocation centraliste de FR3 se confirme: La Bretagne a déjà perdu la très bonne tranche 19 h-19 h 15, au profit de l'hexagonal « 19-20 ». Les débats « régionaux » et même « Vents d'Ouest » sont repoussés aux alentours de 23 h. Chaque tranche d'heure « intéressante » est prise par la direction parisienne, en concurrence (?) avec TF1, Antenne 2 et les autres.

Le directeur local de FR3-Rennes — dont l'autonomie semble limitée à ses propres communiqués — rappelle « qu'un tel effort » (une heure et demie

de breton par semaine) n'est possible que grâce aux efforts financiers du Conseil régional de Bretagne depuis 3 ans! **Ce qui veut dire que notre redevance de 506 F ne couvre pas l'émission en langue bretonne et qu'il faut recourir à l'impôt régional pour la payer.** Deux conclusions:

- nous payons deux fois pour une télévision qui ne remplit pas sa mission au niveau breton;
- FR3 n'existe plus. Le mot « région » est de trop. Il y a des parenthèses régionales, dans lesquelles certains font de leur mieux avec de petits moyens, et dont l'audience est forte.

Il n'y a plus que F3, 3^e chaîne centralisée, capable d'évacuer au-delà de 23 heures, les émissions « régionales » intéressantes. Nous attendons « les sociétés régionales de radio et télévision », largement ouvertes aux langues et cultures de France, selon l'engagement de F. Mitterrand en 1981. J'apprécie « Kamera fri furch ar paotr Marcel » et d'autres séquences bretonnes. Mais je n'ai que faire de ces trois chaînes parisiennes qui s'arrogent notre argent et plus de 95 % des programmes.

J.J.M.

Un recours gagnant à la Justice de Rennes

« L'ETAT DOIT ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC ET REPOUDRE A LA DEMANDE DES PARENTS »

1983-1984 : Plus de 500 élèves suivent un enseignement du breton dans les établissements scolaires de la ville de Rennes, dont l'école maternelle du Faux-Pont et l'école primaire de la Liberté.

1984-1985 : La quasi-totalité de ces enfants sont privés de cet enseignement. Deux parents d'élèves de l'APEEB portent plainte devant le tribunal administratif : l'un à l'école maternelle du Faux-Pont (M. Broudic), l'autre à l'école primaire de la Liberté (M. Cadoret).

En s'appuyant sur la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 (loi Dexonne) qui prévoit la possibilité pour les maîtres des écoles primaires et maternelles de recourir aux « parlers locaux », dont le breton, et sur l'article 12 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 qui dispose que « un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité » de façon facultative, le Tribunal administratif de Rennes a considéré :

— « qu'il résulte de l'instruction que l'enseignement du breton prévu pour l'année scolaire 1984-1985 n'a pas été effectivement assuré au titre de ladite période.

« que, si l'enseignement du breton a un caractère facultatif, il appartenait toutefois à l'administration d'organiser la poursuite de cet enseignement à l'école maternelle du Faux-Pont et à

l'école primaire de la Liberté, écoles où une demande suffisante en nombre d'élèves avait été constatée ».

« que le ministre de l'Education nationale n'établit pas que l'Inspection académique d'Ille-et-Vilaine aurait pris toutes les dispositions utiles pour assurer dans un délai raisonnable le remplacement de l'instituteur rendu indisponible dès le début de l'année scolaire ».

« qu'ainsi l'administration a manqué à son obligation d'assurer la continuité du service public de l'enseignement (...) qu'elle a commis ainsi une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat ». (Jugements prononcés le 27 janvier et le 5 février 87).

Ces deux jugements confortent les parents d'élèves dans leur légitimité à demander à l'Etat la prise en charge et le développement de l'enseignement du breton ; cette demande a donc un fondement légal : les textes législatifs et réglementaires qui définissent les conditions d'organisation de l'enseignement du breton doivent être respectés et appliqués par l'Education nationale, note « l'Association des parents pour l'enseignement du breton », partie plaignante, elle ajoute, « il est frappant de constater que deux ans après les affaires qui viennent d'être jugées au tribunal administratif, dans les mêmes écoles de Rennes, l'enseignement du breton de 100 élèves de classe maternelle et d'une partie des

50 enfants de la filière bilingue est à nouveau interrompu, à cause de l'incapacité des services de l'Education nationale à pourvoir aux postes momentanément vacants ».

La cause essentielle de la multiplication de ces situations tient à l'absence de formation initiale et continue sérieuse des enseignants. **Pour pourvoir à l'exécution des jugements du tribunal administratif de Rennes, et pour répondre à de multiples demandes des parents d'élèves en Bretagne** (d'après une enquête effectuée par les services du Rectorat en 1982, 30 à 50 % des enfants de Haute-Bretagne et 40 à 70 % des enfants de Basse-Bretagne suivraient un enseignement du breton dans le premier degré, si celui-ci leur était proposé), **les inspecteurs d'académie de Bretagne vont donc devoir se ranger aux côtés de parents d'élèves qui revendiquent :**

— la création d'un DEUG à option breton et la formation d'enseignants bilingues dans les écoles normales ;

— le vote par le Parlement d'une loi où l'enseignement et le développement des langues de France seraient définis comme obligation nationale à charge de l'Etat.



Le thermomètre et le trouillomètre

Depuis un certain hiver 1979 au cours duquel tout l'hexagone avait été privé d'électricité, j'écoute avec attention les prévisions météorologiques et mon appréhension grandit lorsque le thermomètre baisse. Je me demande quel est l'accident qui, considéré par EDF comme statistiquement peu probable de se réaliser, va survenir.

L'hiver 1986-87, particulièrement froid, pendant quelques jours, va contraindre les statisticiens d'EDF à réviser leurs calculs de probabilité.

Pendant la vague de froid plusieurs milliers de foyers ont été privés d'électricité parce que les fils d'alimentation avaient fondu. Ces fils ne pouvaient fournir tout le courant demandé et pourtant aucun abonné ne consommait plus de courant que son contrat ne l'autorisait. Mais EDF, calculs de probabilité à l'appui, pensait qu'il y avait peu de « chances » que tous les abonnés consomment en même temps la puissance souscrite et qu'en conséquence il était possible d'économiser sur le coût

de construction des réseaux d'alimentation. Hélas ! Quand il fait froid, c'est pour tout le monde en même temps.

La vague de froid a permis à EDF de battre son record de production d'électricité. Toutes les centrales ont tourné au maximum pour éviter la panne générale mais nous sommes passés tout près de l'accident. Une centrale, située sur la Loire, ne pouvait plus maîtriser son refroidissement car l'eau du cours d'eau était gelée et ne pouvait plus être pompée.

Evidemment un froid quasi sibérien n'est pas fréquent sur l'hexagone mais ce qui m'inquiète c'est que les conséquences engendrées par des situations extrêmes n'avaient pas été prévues ou que, pour des raisons d'économie (qui diminuent la sécurité), on prenne le risque de les supporter.

Le thermomètre est remonté et mon trouillomètre a baissé mais il reste dans une zone craintive. Au moment où l'Autriche va démanteler son unique réacteur nucléaire achevé mais jamais mis en service, au moment où la Suisse et la

Suède envisagent d'abandonner la production d'électricité d'origine nucléaire, au moment où certaines compagnies américaines de production d'électricité ne veulent plus entendre parler de nucléaire, la France augmente son parc de centrales nucléaires et détient la première place dans le classement des pays selon la part de nucléaire dans la production d'électricité (65 %).

Après Three Mile Island, Tchernobyl, dont on a vu que les conséquences ne se limitaient pas à quelques kilomètres à la ronde, j'ai peur car je me demande qu'est-ce qui, selon EDF, a peu de « chances » de se produire.

A.L.

porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox

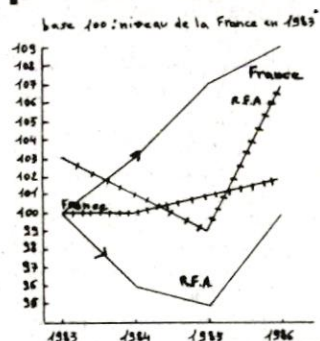
Fanch GRIFFON

4, rue du Guay-trouin -
29100 Douarnenez - tél. 92.18.17

cadeaux - souvenirs - listes de mariage

NON, LES SALAIRES D'ICI NE SONT PAS DES NANTIS !

La preuve par les chiffres



— prix relatifs à l'exportation des produits manufacturés
 ++ Coûts relatifs de main-d'œuvre dans l'industrie

Combien de licenciements, de compressions d'effectifs, de réductions de salaires, de politiques industrielles soumettant l'homme et la femme aux nouveaux cadres et rythmes de production se sont vu justifier par des coûts salariaux soi-disant exorbitants au regard de la situation que connaîtraient nos concurrents, et tout particulièrement les Allemands ? On ne les compte plus, tant ils sont nombreux. Et pourtant... Pourtant les chiffres les plus récents de l'OCDE, organisme officiel des pays industrialisés, qu'on ne peut guère soupçonner de sympathies « ouvriéristes », viennent tout bonnement démolir cette argumentation reprise aux quatre vents sur l'air des lampions.

En 1986, la main-d'œuvre a coûté sensiblement moins cher à l'industrie française qu'à son homologue d'outre-Rhin (- 5 %). Considérant qu'en début d'un début de comblement dans les années soixante, les salaires du privé étaient encore inférieurs en Bretagne de 12 % à la moyenne hexagonale en 1984 (1), on aboutit, par un simple calcul d'indices, à un écart entre la Bretagne et la RFA de l'ordre de 16 % ! Pas moins !

Inversément, les prix des produits manufacturés exportés par la France, l'an dernier, se sont révélés supérieurs à ceux de leurs concurrents allemands (+ 9 %). La morale de l'histoire : si les produits hexagonaux perdent des parts de marché à l'étranger, ce ne sont pas les salariés qu'il faut incriminer, mais une partie notoire du patronat local, qui a opté pour une politique de profits immédiats, par une augmentation de ses marges bénéficiaires, et ceci au détriment d'une politique commerciale de longue haleine. Quand on a la vue courte et la bourse ronflante...

Encore tous nos remerciements aux libéraux bon teint de l'OCDE pour leur aide incomparable dans le rétablissement de la vérité. Mais quel dommage qu'elle soit si peu répercutée !...

(1) in « Bretagne 2000 », collectif, éd. Tud ha Bro, 1986.

C. GUYONVARCH

CHOMAGE

Ça continue

À la fin du mois de décembre dernier, la Bretagne comptait 202.618 demandeurs d'emploi, de ce que le ministère du Travail appelle la catégorie 1 (demandes d'emploi à temps plein et à durée indéterminée). Un an plus tôt, le chiffre était de 192.325. La progression est donc sur une année de 5,35 % (France + 5,54 %). Dix mille demandeurs d'emploi de plus ce n'est pas rien ! Pourtant les choses sont plus graves encore : les emplois précaires et stages divers proposés au moins de 25 ans font sortir les jeunes concernés des statistiques du chômage.

Lorsque l'on considère les demandes d'emploi des plus de 25 ans, on s'aperçoit que la progression en un an est bien supérieure à 5 %.

Deux départements s'écartent très sensiblement de la progression moyenne du chômage sur un an : les Côtes-du-Nord, où le nombre de demandes d'emploi augmente seulement de 2,48 % entre décembre 85 et décembre 86 ; le Finistère où les demandes d'emploi se sont accrues de 8,29 % (de 37.038 à 40.107 !).

Dans tous les départements bretons sauf un, la part des femmes dans le total des demandes d'emploi est majoritaire. La Loire-Atlantique avec 49,4 % fait exception. Le record est détenu par l'Ille-et-Vilaine avec 52,8 % ! La moyenne française est de 49,1 %.

On note également des différences assez nettes en ce qui concerne la part des jeunes (- 25 ans) dans le total des demandes. La moyenne française se situe à 36,3 % pendant que la Bretagne enregistre un chiffre de 38,6 %. A l'intérieur de celle-ci, l'écart entre les Côtes-du-Nord (34,3 %) et le Morbihan (40 %) est important.

Il peut être intéressant de retenir comme critère de répartition des demandes d'emploi, la qualification professionnelle. On observe alors qu'en Bretagne 64 % des demandeurs sont ouvriers qualifiés ou employés qualifiés. Pour la France, ce chiffre tombe à 54 %. La part des cadres dans le total des demandes en Bretagne n'est que de 2 % (3 % en France).

« On le voit, il existe des différences entre la structure du chômage en Bretagne et celle du chômage dans l'hexagone ». Au niveau global du chômage, on observe également des différences. L'importance du chômage sur une zone géographique se mesure par le taux de chômage (rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active totale ou salariée). À la fin du mois de décembre, le taux de chômage de la population active totale était en Bretagne de 13,9 % contre 11,4 % en France. Le taux de chômage de la population active salariée était de 18,2 % en Bretagne contre 13,5 % en France.

Les deux départements bretons les plus touchés sont toujours les Cô-

tes-du-Nord et le Morbihan, avec respectivement pour la population active salariée, un taux de chômage de 19,5 % et 22,2 % ! Dans le Morbihan, presque un salarié sur quatre est au chômage.

Un autre critère peut permettre de rendre compte de l'aggravation du phénomène : l'ancienneté moyenne des demandes d'emploi, c'est-à-dire la durée moyenne durant laquelle un demandeur d'emploi reste sans emploi.

En un an (de décembre 85 à décembre 86), cette ancienneté moyenne est passée en Bretagne de 339 jours à 378, soit une augmentation de 39 jours (en France de 318 à 333 jours, soit une augmentation de 15 jours). C'est dans les Côtes-du-Nord que l'ancienneté moyenne des demandes est la plus longue avec 406 jours ! Puis vient la Loire-Atlantique avec 394 jours.

Pour être plus complet, il faut mettre en rapport les offres et les demandes d'emplois. On obtient alors le nombre de demandes d'emploi pour une offre d'emploi. Pour la moyenne française, ce chiffre est de 57, pour la Bretagne de 89. Là encore ce sont les Côtes-du-Nord et le Morbihan qui sont les plus mal lotis avec respectivement 110 et 126 demandes pour une offre. Cette situation alarmante amène une dernière question : existe-t-il une reprise du côté des offres d'emploi ?

En France, celles-ci ont augmenté de 15,5 % en un an, tandis qu'elles augmentaient en Bretagne que de 7,7 % (moitié moins). Au niveau départemental, les différences sont très marquées : Ille-et-Vilaine (+ 31,5 %), Morbihan (+ 13,1 %), Côtes-du-Nord (+ 3 %), Finistère (+ 1,2 %), Loire-Atlantique (- 3,4 %). Tout en restant mesuré, il semble que l'on puisse parler de reprise des offres d'emploi dans deux départements : Ille-et-Vilaine et Morbihan. Les technopôles de Rennes et Vannes y sont peut-être pour beaucoup. Mais ailleurs...

Yann FIEVET

Pour des données plus détaillées, on peut se procurer auprès du Peuple Breton le dernier numéro de « Breizh Eco » (bulletin du secteur économique de l'UDB), contre 5 F en timbres-poste.

Coopérer dans le Tiers-Monde

Le centre de rencontres et d'échanges pour le développement (CRED) tient, les 28 et 29 mars, au centre d'accueil de La Hublais, à Cesson-Sévigné (près de Rennes), un week-end d'information sur le thème : « Partir en coopération dans le Tiers-Monde ».

Le CRED propose au cours de ce week-end d'apporter des éléments de réponses à tous ceux qui s'interrogent sur un éventuel départ en coopération.

Pour tout renseignement, s'adresser au CRED, 14 bd Louis Volclair, BP 56135, 35056 Rennes Cedex, tél. 99.32.32.61.

La langue bretonne

L'enseignement en France, principalement en maternelle et en primaire, a longtemps fonctionné selon le principe que l'on ne peut être valablement instruit et éduqué que dans une seule langue. Ce principe dont les fondements sont plus idéologiques que pédagogiques a servi de vecteur à la scolarisation des enfants de l'hexagone et à la mise en place du système d'éducation tant public que privé. Pourtant les observations les plus simples, comme les recherches pédagogiques les plus récentes, montrent qu'il n'en est rien et qu'au contraire, le bilinguisme bien compris et bien géré est un avantage scolaire indéniable.

Par bilinguisme ou bilingualité, on entend l'état d'un individu ou d'une communauté qui réfère à la présence simultanée de deux

langues. Il y a bien sûr plusieurs formes de bilinguisme. D'un point de vue qualitatif, on distingue :

LE BILINGUISME ADDITIF dans lequel l'enfant a développé ses deux langues de façon équilibrée et a pu, à partir de son expérience bilingue, bénéficier d'avantages sur le plan de son développement cognitif, c'est-à-dire dans les processus d'acquisition des connaissances. A l'inverse, on a **LE BILINGUISME SOUSTRACTIF**. On le trouve lorsque l'entourage dévalorise la langue maternelle de l'enfant par rapport à une langue dominante socialement plus prestigieuse. Le bilinguisme diglossique est un état de bilinguisme dans lequel deux langues sont présentes mais utilisées de façon complémentaire.

Le bilinguisme dont nous parlerons ici est **LE BILINGUISME EQUILIBRE**, où la pratique des deux langues est voulue par la famille et valorisée par l'école. Dans le bilinguisme scolaire, les deux langues sont utilisées pour faire les matières du programme.

Même si le bilinguisme parfait n'existe pas, la maîtrise de deux systèmes linguistiques devient une aptitude intellectuelle indispensable dans une civilisation planétaire. Contrairement à une idée reçue, la deuxième langue n'a pas à répondre à de douteux critères d'utilité. Elle est comme les mathématiques, affaire d'agilité intellectuelle. Qui parle deux langues est mieux armé pour en parler trois et le processus s'accélère.

1^{re} approche : bilinguisme, un atout, par A. HELISAFF

Il est sans doute vain de regretter que les médias n'aient pas daigné ou voulu, à l'occasion du congrès organisé par Diwan au sujet du bilinguisme à Landerneau il y a un an, mieux informer nos compatriotes de l'importance qu'il y a de faire apprendre le breton à leurs enfants. La crainte que de les élever en cette langue puisse mettre un obstacle à leur avancement dans la vie, a contribué beaucoup à son abandon par les deux ou trois dernières générations. Serait-il même venu à l'idée des Bretonnants « traditionnels » d'accuser l'Etat français d'avoir lui-même érigé cet obstacle en refusant au breton la place que toute langue devrait avoir dans l'éducation et la vie publique, y compris l'administration de ceux qui la parlent, qu'ils n'auraient pas cru pouvoir l'obliger à changer sa politique, à les servir au lieu de les assujettir. Attitude de résignés qui pourtant étaient prêts à se battre pour d'autres causes.

Aujourd'hui où il s'agit de faire reprendre racine à notre langue, il y a sans doute encore bien des parents qui, tout sympathisants qu'ils soient, se demandent si ça ne ferait pas du tort à leurs enfants s'ils les mettaient dans une école Diwan ou l'une de ces filières (publiques) bilingues que les autorités tolèrent d'ailleurs si mal. Pour que les demandes d'ouverture de telles écoles se multiplient il ne faut pas se lasser de répéter la vérité : c'est le contraire qui est vrai. L'expérience acquise en d'autres pays doit être portée à leur connaissance. Elle montre que, là où des petits peuples ne sont pas en mesure — pour des raisons politiques, entre autres — de vivre leur vie complètement dans leur propre langue, leurs enfants peuvent très bien réussir en apprenant cette lan-



« Digoromp hor skoliou d'ar Brezhoneg ».

gue ainsi que celle du groupe ethnique majoritaire ou dominant. Il faut citer des exemples comme celui de cette école gaélique de la Shaw Road, à Belfast (Irlande du Nord) — une cité à 99,5 % anglicisante — où, il y a un an, un reporter de l'Irish Times constatait que 100 % des élèves passaient avec succès un examen de fin d'études primaires, leur ouvrant l'accès « aux écoles pour enfants doués académiquement » alors que le taux de réussite à cet examen en Irlande du Nord n'était en moyenne que de 30 %.

Je voudrais aussi faire écho à une conférence donnée au début de décembre 1986 à An Spidéal, dans la Gaeltacht (1) de West-Galway. Un linguiste, Séamus Mac Fhloscaigh, invité par une association d'enseignants, fit part des résultats des recherches les plus récentes sur le bilinguisme à une assistance composée de parents dont certains, anglicisants récemment établis dans ce district traditionnellement gaélicisant,

s'inquiétaient de l'effet que l'enseignement en irlandais pourrait avoir sur les progrès scolaires de leurs enfants.

Contrairement à ce que l'on pensait il y a une vingtaine d'années — sur la base de tests défectueux — les enfants élevés en deux langues obtiennent des résultats scolaires aussi bons et souvent meilleurs que les monolingues, **et ceci dans tous les sujets.**

Les notes 4, 6, 7, 8 et 9 ci-jointes, extraites d'ouvrages d'auteurs réputés, illustrent certains des points principaux de cette conférence.

S. Mac Fhloscaigh résuma ainsi ses conclusions :

1.) Les bilingues atteignent un niveau élevé de facilité d'expression ou plus exactement de compétence dans les deux langues ;

2.) Cette compétence est la même (est du même niveau) dans les deux langues ;

Une chance pour les enfants

3.) Il faut cependant veiller à ce que les deux langues soient bien distinguées, qu'elles restent bien séparées, indépendantes l'une de l'autre, dans l'esprit de celui ou celle qui les apprend.

A ce sujet le conférencier précisait que le développement du bilinguisme est favorisé si les deux langues sont apprises dans des milieux différents. D'après lui, ce serait le cas si l'une était utilisée en certaines occasions, au cours des repas par exemple, l'autre l'étant pour des occasions différentes. J'aurais attendu qu'il insiste sur la nécessité qu'une personne en contact constant avec le tout jeune enfant ne communique avec lui qu'en une seule langue, car dans son esprit la langue s'identifie avec la personne qui la parle ; si celle-ci lui parle indifféremment en deux langues il y aura confusion. Mais ceci ne risque pas de se produire si par exemple la mère lui parle en breton et le père en français. **Ce qui est très important pour que l'enfant accepte d'utiliser les deux langues, c'est que les personnes dont il accepte l'autorité soient elles-mêmes persuadées que toutes deux doivent être également respectées et avoir socialement des rangs égaux.**

C'est entre les âges de 3 et 12 ans que les enfants apprennent les langues le plus facilement. Donc ne pas attendre l'entrée dans le secondaire pour apprendre une deuxième ou troisième langue !

Le conférencier affirma que le bilinguisme « coordonné » ou « équilibré » peut être un phénomène socialement stable dans les conditions indiquées ci-dessus.



Le relèvement du breton devra nécessairement passer par une phase de bilinguisme. Il est bien établi maintenant que, loin de nuire au développement des enfants, cela leur confèrera des avantages ; on reconnaît aussi de plus en plus que pour rendre les Bretons plus capables de maintenir leur place dans la concurrence internationale, ce n'est pas l'anglais ou l'allemand ou le japonais qu'il faut d'abord leur enseigner comme seconde langue, mais le breton, du moins dans la partie occidentale de la Bretagne.

A. HEUSAFF

(1) Zone de langue gaélique.

Citations utilisées dans l'article

4. « La plupart des observateurs sont d'accord sur le fait que les enfants ont une grande facilité de devenir bilingue ou même multilingue ». (La Vie avec deux langues, F. Grosjean, p. 176).

6. Il y a une série impressionnante de preuves qui s'accumulent et remettent complètement en question la conclusion commune que devenir bilingue... divise naturellement les connaissances d'une personne et réduit son efficacité de pensée. Au lieu de cela, on peut mettre en avant l'argument très convaincant qu'il y a un avantage incontestable, sur le plan des connaissances, pour les enfants bilingues, dans le domaine de la flexibilité cognitive. (W. Lambert, « Les effets du bilinguisme sur l'individu : conséquences sociales et cognitives », 1977).

7. La maîtrise d'une seconde langue a des conséquences sur les stratégies et les capacités de compréhension. Chez le bilingue, il y a perte des difficultés de compréhension, une nouvelle ouverture et flexibilité... Nous avons trouvé une forte évidence qu'il y ait une plus grande souplesse dans l'acquisition des connaissances de la part des bilingues. « Le Cerveau bilingue Albert et Obler, p. 245, 1978).

8. « Le bilinguisme tend à engendrer une plus grande implication de l'hémisphère (cérébral) droit dans le codage et le décodage des significations (W. Lambert, « Quelques dimensions cognitives et socio-culturelles de l'individu bilingue », 1978, p. 220).

9. « L'organisation cérébrale pour le langage semble être plus bilatérale chez le bilingue que chez le monolingue ». (Le Cerveau bilingue op. cit. p. 249).

Michel GRASSELER

Généalogiste professionnel - Diplômé de l'I.N.F.G. - Membre de l'A.G.F.

Pour tous travaux dans le Nord-Est de la France

(Généalogie familiale - Recherches historiques sur communes, entreprises, maisons - Recherches d'héritiers, etc...)

9 Grande Rue, LE MÉNIL - 88160 LE THILLOT - Tél. 29.25.06.14

Le pouvoir veut étrangler Diwan

1. HISTORIQUE DES RELATIONS AVEC « L'EDUCATION NATIONALE »

Suite à l'arrêt du Conseil Constitutionnel, fin décembre 1985, excluant l'article de loi de Finances portant intégration des maîtres et écoles Diwan au sein du service public, du corps de la même loi, pour cause d'inconstitutionnalité, le ministère de l'Education nationale propose à Diwan dès janvier 1986, une nouvelle solution :

— Même plan triennuel portant intégration de 31 instituteurs Diwan au sein du service public à compter du 1^{er} janvier 1986 (17 postes), mais statut différent pour ceux-ci, alors que selon les dispositions du précédent accord de novembre 1985, les maîtres pouvaient prétendre à une titularisation immédiate dans la fonction publique, les nouvelles propositions ne leur accordent qu'un statut de maître suppléant.

— Même cadre dérogatoire, leur permettant d'exercer leur mission éducative dans le respect des principes fondamentaux qui régissent l'enseignement public et selon les méthodes d'enseignement élaborées par Diwan.

En février 1986, Diwan donne son accord pour la mise en œuvre du nouveau processus.

L'Etat s'engage enfin par sa signature sur la voie de la normalisation de ses relations avec Diwan.

Du 16 mars 1986 (changement gouvernemental à l'issue des élections législatives) au 13 novembre 1986 (date à laquelle parvient la décision du Cabinet de M. René Monory), Diwan garde l'espoir que sera honorée la signature de l'Etat.

Le nouveau ministre, M. Monory s'engage en effet, dès juillet 1986, et avant même de décider d'une nouvelle philosophie éventuelle en matière d'intégration ou de passation de contrats, à compenser financièrement le retard pris pour l'intégration des 17 premiers postes, prévue en janvier 1986.

Mais le 13 novembre 1986, sous la signature de M. Cerquiglini, directeur des écoles, Diwan apprend l'intention du ministère de revoir le plan d'intégration prévu, à la baisse : seuls 12 postes sur les 31 prévus seraient intégrés avant fin 1987. La subvention allouée par la convention de 1983 serait elle-même revue en cohérence avec les « nouveaux » moyens alloués.

Pour le ministre Monory, le protocole d'accord de février 1986 portant intégration de 31 maîtres et écoles, et définissant le cadre dérogatoire, n'est que le « fruit de circonstances particulières » et n'a de ce fait « aucune valeur ».

Bilinguisme : ce qu'en pensent les spécialistes

par Jakez GICQUEL

Le bilinguisme précoce : un avantage

Des premières études relatives à la relation entre la bilingualité et le développement de la pensée — c'est-à-dire grosso modo celles qui datent d'avant 1960 — il ressortait que la bilingualité semblait avoir des effets nocifs sur le développement intellectuel de l'enfant. Comparativement aux enfants monolingues, les enfants bilingues étaient décrits comme souffrant d'un retard scolaire, comme ayant de pauvres résultats aux tests d'intelligence et comme étant socialement inadaptés.

Citons à titre d'exemple les études de Pinter et Keller (1922) et de Saer (1923), dont une analyse critique fut faite par Darcy (1953). Une tentative d'explication de cet effet nocif nous vient de Macnamara (1966) : le retard chez le bilingue serait dû à un « effet de balance » ; le rendement en langue maternelle diminuerait lorsque le rendement en langue seconde augmente de sorte qu'elle entraîne un fonctionnement diminué dans chacune des deux langues. Cette théorie n'explique pas le fait que plusieurs enfants bilingues atteignent un haut degré de compétence dans les deux langues. La théorie de l'effet de balance se trouve également infirmée par un nombre considérable d'études récentes qui suggèrent l'existence d'un avantage sur le plan intellectuel lié au développement de la bilingualité.

Il est à noter qu'un nombre de critiques méthodologiques peuvent être adressées aux premières études comparatives qui mentionnent le handicap du bilingue : les enfants bilingues n'étaient souvent pas comparables aux monolingues ni quant à leur origine socio-économique, ni quant à la compétence atteinte dans la deuxième langue ; la notion même de bilinguisme était mal ou pas définie et les tests étaient souvent administrés dans la langue la plus faible (Titone, 1972). Ces critiques ne s'adressent plus aux études des vingt dernières années dans lesquelles des schèmes expérimentaux plus élaborés permettent une vérification plus précise de la relation entre l'intelligence et la bilingualité.

Après le début des années 60, les études deviennent plus nombreuses et plus précises.

L'étude de Peal et Limbert (1962) est sans doute la première à répondre à une rigueur méthodologique permettant une comparaison valable entre monolingues et bilingues : comparant des enfants bilingues français-anglais âgés de 10 ans de la région de Montréal avec des monolingues pour leurs résultats à des

tests d'intelligence verbale et non verbale, ils constatent une certaine supériorité intellectuelle des bilingues. Dans cette recherche les groupes expérimentaux et témoins avaient été soigneusement appariés pour l'âge, le sexe et l'origine socio-économique ; une précision quantitative était apportée à la définition de bilinguisme : pour faire partie du groupe expérimental, le sujet devait être identifié comme « bilingue équilibré » au moyen d'une mesure d'« indice d'équilibre » (balance score) calculée sur la base de tests de vocabulaire et d'association ainsi que d'une échelle d'auto-évaluation de compétence linguistique ; de même, le groupe témoin monolingue était identifié par des scores relativement bas à ces mesures. Ces contrôles expérimentaux assurés, les résultats démontrent un avantage significatif par le groupe bilingue dans la majorité des tests utilisés. Peal et Lambert ont conclu que le meilleur rendement intellectuel des bilingues était l'expression d'une grande « flexibilité cognitive » résultant de l'habitude de passer d'un système de symboles à l'autre. Cette flexibilité cognitive permettrait au bilingue de faire, en outre, une analyse plus détaillée des traits sémantiques sous-jacents au mot.

Des aspects spécifiques

La flexibilité cognitive des enfants bilingues est plusieurs fois mise en évidence dans les études sur le bilinguisme. Ecoutons M.F. Hamers et M. Blanc :

« Cette flexibilité cognitive que semble posséder l'enfant bilingue était déjà mentionnée dans les observations de Ronjat (1913) et de Léopold (1939-1949) sans pour autant que ces auteurs soient très précis quant à la nature même de cette flexibilité. Depuis l'étude de Peal et Lambert, on a cependant vu se développer un nombre considérable de recherches empiriques qui tentent de mieux cerner les différents paramètres impliqués dans l'« avantage cognitif » du bilingue. Citons à titre d'exemple : l'étude de Balkan (1970) en Suisse, dans laquelle une plus grande habileté à reconstruire une situation perceptuelle a été démontrée chez des enfants bilingues français-anglais comparés à des monolingues ; celle de Cummins et Gulutsan (1974), qui signalent une plus grande habileté verbale et non verbale chez des enfants bilingues ukrainien-anglais que chez les enfants monolingues ; celle de Liedke et Nelson (1968) qui ont observé une meilleure performance

dans des tâches piagétienne de formation de concepts chez des bilingues âgés de six ans comparés à leurs pairs monolingues et celle de Bain (1975), rapportant un avantage des élèves bilingues anglais-français de six ans, dans des tâches de découverte de règles ».

(1).

Certains chercheurs se sont attardés à l'étude du développement d'aspects cognitifs spécifiques :

« Cummins et Gulutsan (1974) ont trouvé une différence statistiquement significative entre élèves bilingues et monolingues de 12 ans sur une mesure d'originalité verbale en faveur des bilingues ; Scott (1973) signale une plus grande capacité à manipuler la pensée divergente chez des enfants bilingues ; l'observation de Scott a été confirmée par une étude de Carringer (1974) qui obtient des résultats semblables avec des bilingues anglais-espagnol. De même, Torrance, Gowan, Wu et Aliotti (1970) mentionnent une supériorité chez les enfants bilingues chinois-anglais, par rapport aux monolingues, sur des échelles d'élaboration et d'originalité du Torrance Test of Creative Thinking dans la région de Singapour. Signalons également l'étude de Ben-Zeev (1977a), dans laquelle des enfants bilingues hébreu-anglais possèdent une plus grande facilité à résoudre des tâches non verbales qui font appel à une analyse perceptuelle et obtiennent de meilleurs résultats à des tâches de classification que ne le font leur pairs monolingues.

Les observations de Scott et de Ben-Zeev ont été elles-mêmes confirmées par une étude d'Okoh (1980) auprès d'enfants gallois bilingues (gallois-anglais) et nigériens (langue africaine-anglais). Dans cette étude des enfants d'école primaire, âgés de 9-11 ans, monolingues et bilingues et appariés pour le niveau socio-économique ont été soumis à une batterie de tests incluant des mesures de créativité verbale et non verbale, de pensée divergente, d'intelligence verbale et de compétence langagières. Les résultats ont démontré que les enfants bilingues, aussi bien au Pays de Galles qu'au Nigéria étaient significativement meilleurs que les monolingues sur l'ensemble des tests de créativité verbale, même après avoir été appariés pour les mesures d'intelligence et les tests de langue (en une langue) ; par contre pour les tests de créativité non verbale seuls les enfants bilingues du Pays de Galles accusaient une supériorité comparés à leurs pairs monolingues, cette différence n'étant pas significative dans l'échantillon nigérien. Enfin Ekstrand (1980) mentionne que les enfants bilingues comparés à leurs pairs

monolingues développent une capacité accrue pour les transformations verbales et les substitutions de symboles. En résumé, l'ensemble des études qui rapportent des avantages cognitifs liés au développement bilingue semblent indiquer que ces avantages se retrouvent au niveau des tâches créatives ; de par son expérience langagière l'enfant bilingue développerait une créativité accrue comparée à son homologue monolingue ». (1).

D'une façon générale, ces études rapportent également que les enfants bilingues auraient développé une plus grande capacité à reconnaître le caractère arbitraire d'un signifiant linguistique (par exemple Balkan, 1970 ; Ianco-Worrall, 1972 ; Ben Zeev, 1972).

Plusieurs études mentionnent que, même lorsque les enfants bilingues et monolingues étaient comparables quant à leur développement intellectuel, il pouvait exister certains avantages sur le plan de l'habileté linguistique en faveur des bilingues (Swain 1975 ; Tremaine 1975 ; Barik et Swain 1978).

« Cummins et Mulcahy (1978) ont notamment démontré que des bilingues ukrainien-anglais, âgés de 6 à 8 ans, étaient meilleurs dans l'analyse de l'ambiguïté de la structure de l'énoncé que ne l'étaient des monolingues appariés pour le quotient intellectuel, le niveau socio-économique et l'école fréquentée. Dans la même ligne de pensée, Ben-Zeev (1977a) a démontré la supériorité d'enfants bilingues hébreu-anglais dans le traitement analytique d'énoncés. Rappelons aussi qu'Okoh (1980) a trouvé que la différence entre bilingue et monolingue se manifeste surtout par la créativité verbale ». (1).

Un autre avantage est l'élargissement de l'appareil phonatoire :

Un enfant qui apprend deux langues apprend deux systèmes phonétiques. Aux 34 phonèmes du français s'ajoutent les phonèmes du breton. C'est chez les jeunes enfants que l'apprentissage de nouveaux sons est optimum. Après l'oreille se ferme progressivement avec l'âge et au-delà de 12 ans le système phonatoire se fige. Ceci explique la difficulté que nous avons après cet âge à apprendre les langues étrangères.

L'enfant bilingue précoce non seulement aura l'oreille plus ouverte pour apprendre d'autres langues par la suite, mais de plus, si le bilinguisme commence à la maternelle, il apprendra plus facilement à lire à l'école primaire. En effet, pour pouvoir apprendre à lire il faut reconnaître et discriminer les sons. Un enfant ayant pratiqué deux langues sera en cela plus entraîné.



Puisqu'il y a bilinguisme, autant que ce soit au profit de l'anglais ?

A cette remarque souvent entendue nous proposons les réponses des spécialistes de l'enseignement.

● Réponse de Jean Cazaux, de la LFEEP (Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente) :

« Tous les Français, outre le français, devront connaître une autre langue. Laquelle ? Celle qu'ils peuvent approcher avec les meilleures chances dès leur enfance. Celle avec laquelle, avant dix ans, ils peuvent se sentir en résonance affective. Le breton, l'arabe, l'anglais, le portugais, le basque : c'est de leur choix, et de celui de leurs parents.

On n'apprend bien une langue, disent les psycholinguistes et autres spécialistes, que si le climat, l'environnement, sont favorables ». (3).

● Réponse de G. Dalgalian, directeur pédagogique de l'Alliance française (2).

« Les langues, ça ne fonctionne pas comme les vases communicants. Les langues ne sont jamais en concurrence. Plus on en apprend et plus cela facilite l'apprentissage de nouvelles langues. Il y a un effet cumulatif. L'apprentissage d'une langue ne nuit pas à l'apprentissage d'une autre langue. C'est tout le contraire. Toutes les langues sont utiles indépendamment de leur utilité sur le plan du maintien de la culture et de l'environnement, elles sont utiles sur un simple plan de la formation intellectuelle et donc de la réussite dans les études et plus tard de la réussite socio-professionnelle. L'enracinement bilingue d'un enfant breton dans les deux langues breton-français, c'est une base qui lui permettra de toute façon de développer son quotient intellectuel dans tous les domaines, mais particulièrement pour l'apprentissage de l'anglais le moment venu. Donc il n'y a aucune nécessité de donner une priorité artificielle à une langue qui n'est pas celle du terrain et de l'environnement.

Le choix utilitariste que pourraient faire les familles, en préférant le bilinguisme français-anglais au bilinguisme français-breton tourne donc en réalité le dos à l'utilité véritable ».

● Réponse d'Elisabeth Bauthier-Castaing, psycho-linguiste.

« Pour qu'un apprentissage se fasse bien, qu'il s'agisse de mathématiques ou d'une langue, mais sans doute plus encore pour une langue, il faut que l'enfant en comprenne la fonction ». (2).

De toute évidence, le choix de l'anglais que feraient les parents est un choix pour le long terme qu'il sera bien difficile d'expliquer à un jeune enfant.

Choisir l'efficacité dans le bilinguisme, c'est choisir la deuxième langue la plus facile à apprendre pour l'enfant, celle qu'il a à sa portée.

Comment fonctionne l'apprentissage d'une 2^e langue et quels sont les facteurs déterminants ?

Des variations individuelles ont été observées par les chercheurs. Ils attribuent ces différences individuelles à des différences sur le plan cognitif et social. Wong Fillmore a notamment souligné (1976) l'importance des facteurs sociaux dans l'acquisition d'une deuxième langue, aspect jusqu'alors relativement négligé dans ce domaine.

« D'après Wong Fillmore, la première tâche de l'enfant qui acquiert une L₂ est d'établir des relations sociales avec ses interlocuteurs. Pour ce faire, il utilise des stratégies sociales et cognitives. C'est en utilisant ces stratégies que l'enfant se retrouve dans une position qui lui permet d'apprendre L₂ : interprétant des indices de la situation de communication, l'enfant est en mesure de deviner et de comprendre des éléments de la langue de son interlocuteur, ainsi que d'y répondre. C'est à partir de cette situation d'interaction que l'enfant pourra développer la syntaxe ». (1).

Dulay et Burt (1975) insistent eux sur l'aspect socio-affectif de l'apprentissage :

« L'input linguistique est d'abord filtré par un mécanisme socio-affectif qui permet à l'apprenant de sélectionner certains éléments et de préférer un modèle de locuteur natif comme objectif à atteindre ; ensuite le processus cognitif de construction permet l'organisation des éléments de L₂ et l'extraction des règles en faisant appel à divers mécanismes cognitifs requis dans le traitement de l'information ; il permet aussi l'organisation cognitive nécessaire à la production de l'output en L₂ ; cette production est contrôlée par le moniteur qui la modifie en fonction des règles explicites qu'il met en application ; ces trois mécanismes internes sont également influencés par des facteurs de personnalité et par la connaissance de la langue maternelle ».

Naiman, Frohlich, Stern et Todesco (1978) ont tenté d'identifier les caractéristiques du « bon apprenant de L₂ » en corrélant un grand nombre de facteurs avec la performance en L₂. De leur étude il ressort que les facteurs propres à l'apprenant qui sont susceptibles d'influencer l'apprentissage de L₂ sont d'ordre cognitif et d'ordre affectif, soit l'intelligence, l'aptitude langagière, le style cognitif, les attitudes et les motivations et des facteurs de personnalité.

L'absence ou la diminution des inhibitions facilite aussi l'apprentissage.

« Guiora et ses collaborateurs (Guiora, Lane et Bosworth, 1967 ; Taylor, Guiora, Catford et Lane, 1969 ; Guiora, Brannon et Dull, 1972) ont étudié la relation entre l'empathie et la prononciation en L₂ ; d'après ces auteurs l'empathie, c'est-à-dire la capacité de se mettre à la place de l'autre, est un excellent prédicteur de

la prononciation en L_2 . A partir de ces recherches Guiora (1972) propose un construit psychologique, « l'ego linguistique », à l'instar du construit freudien d'ego. L'ego linguistique serait le développement des frontières de la langue qui seraient fixes une fois l'ego développé. Tant que l'ego linguistique n'est pas développé les frontières ne sont pas définies et l'individu peut facilement intégrer de nouveaux éléments, mais une fois les frontières fixées cette intégration devient plus difficile. C'est ce qui expliquerait que les jeunes enfants acquièrent une meilleure prononciation en L_2 que les adultes. Pour ces derniers, apprendre une langue équivaldrait à devoir se former une nouvelle identité. La prononciation en L_2 serait un indice du degré de perméabilité des frontières de l'ego linguistique et cette perméabilité serait fortement liée à la capacité d'empathie ». (1).

Pour un enfant breton apprenant le breton, si sa langue maternelle est le français ou apprenant le français si sa langue maternelle est le breton, l'inhibition est une première fois diminuée du fait de son jeune âge et une deuxième fois du fait que la deuxième langue apprise fait partie de son environnement affectif et culturel et qu'il n'a pas pour l'apprentissage à sortir des frontières de son identité.

Tous ces facteurs permettent de comprendre pourquoi un enfant breton deviendra plus facilement bilingue avec le breton qu'avec une langue étrangère.

L'enfant qui apprend le breton verra qu'autour de lui, parfois dans sa famille des gens parlent breton. D'ailleurs les instituteurs et institutrices des classes primaires qui enseignent du breton dans leur classe font tous état d'une attention et d'un intérêt soudain des enfants quand la demi-heure de breton commence.

Ainsi donc la reconnaissance par l'Etat de la langue bretonne n'est plus seulement à poser en terme de réparation historique ou de droits de l'homme, mais en tant que moyen de réussite et d'adaptation pour les citoyens de l'an 2000. Le bilinguisme breton-français en maternelle est un jeu éducatif exceptionnel et quasi gratuit. En primaire, c'est un facteur de réussite scolaire. Il ne faut pas priver les enfants.

1. Bilinguisme et Bilingualité, Editions Pierre Margada, Bruxelles.

J.F. Hamers : professeur de psycholinguistique et de développement du langage à l'Université de Laval, Québec.

Michel Blanc : directeur du département de Linguistique Appliquée à Birkbeck College, Université de Londres.

2. Colloque sur le bilinguisme en Europe, organisé par Diwan, Landerneau, octobre-novembre 1985.

3. Pourquoi ?

Revue mensuelle éditée par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cédex 07.

D'autres le disent... Crépuscule des Atomes

(de Louis Puisseux, Hachette)

« ... Si l'on passe les sites nucléaires français en revue... on découvre avec intérêt que ceux dont les réactions locales ont donné le plus de fil à retordre aux planificateurs d'EDF, soit qu'il ait fallu s'en aller plus loin comme au Pellerin, soit qu'il ait fallu abandonner comme à Plogoff, soit qu'il en ait coûté beaucoup d'argent pour acquiescer la bonne volonté des autorités locales comme à Golfech (« Le Monde, 11 février 1982), soit que la situation demeure brûlante comme à Cattenon, sont tous situés à la périphérie du territoire, loin du pouvoir central parisien et intégrés plus récemment à la nation française.

Certes, l'influence sarroise et luxembourgeoise se fait fortement sentir à Cattenon (et l'influence helvétique à Creys-Malville), mais depuis qu'on a vu avec quelle désinvolture un nuage radioactif franchit les douanes, on peut supposer que les autorités auraient aujourd'hui quelque vergogne à comparer l'arrivée de manifestants d'outre-frontières avec l'occupation nazie, comme l'avait fait le préfet de l'Isère en juillet 1977 à propos des contestataires de Superphénix.

Mais au Pellerin, près de Nantes, à Golfech, près de Toulouse, et à Plogoff, en Bretagne, on ne peut guère contester que la vieille tradition historique de résistance au pouvoir parisien n'ait resurgi à l'occasion de ces luttes gagnées ou perdues. Ecrasement de la chouannerie, dragonnades, autonomisme breton... les cartes se superposent à plusieurs de distance.

le peuple breton

Mensuel - Edité par les Presses Populaires de Bretagne - 43 rue de Kerampont - 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédrion, secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan. Composition et impression : IMPRAM - 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1987.

**POBL
VREIZH**

Europe : les minorités s'organisent

(suite de la page 20)

L'ALE demande que le financement de la Communauté par une partie de la TVA cède la place à un système prenant en considération les différences des PNB et dans la mesure où la politique régionale est appelée à revêtir davantage d'importance, en tant que base naturelle de la future structure européenne, il est possible d'envisager un financement fondé sur les produits régionaux bruts.

Les demandes d'aide auprès du FSE et du FEDER devraient faire l'objet d'un examen en collaboration avec les instances politiques régionales, sans passer par les ministères des Etats membres. L'attribution des aides ne devrait plus être soumise à l'accord des gouvernements nationaux. La politique sociale doit se concevoir dans une approche régionale intégrée.

Quand on parle de politique sociale on doit notamment prendre en compte les difficultés des systèmes actuels de sécurité sociale. Jaak Vandemeulebrouck, député flamand, propose un autre système. Actuellement, les cotisations sont payées par les travailleurs et les employeurs. La disparité entre les entreprises à forte intensité de capital et celles à forte intensité de travail ne cesse de s'accroître. L'étude effectuée par la Volksunie montre qu'il faut imposer aussi une « taxe sociale sur la valeur ajoutée », à savoir « les robots aussi doivent payer la crise ».

Le Parlement européen sera invité à se prononcer sur les résolutions de l'ALE évoquées précédemment. Notons cependant que si les parlementaires européens disposent d'une grande liberté pour fixer leur ordre du jour, leurs positions ne sont que des avis. Le Parlement en effet arrête le budget de la communauté, contrôle la commission, donne son avis sur les textes législatifs mais le pouvoir de décision est au Conseil des ministres des douze ce qui pose un problème de démocratie, d'autant plus que certains représentants gouvernementaux sont hostiles au renforcement du pouvoir de la CEE.

Evelyn LE GREVELLEC

Appel — Galvadenn

La Maison de l'Europe des régions à Strasbourg lance une pétition auprès des élus municipaux bretons, conseillers, adjoints, maires, pour qu'ils demandent l'enseignement du breton dès la maternelle et chargent les membres du Parlement européen, de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et de toutes les instances européennes, afin d'agir en leur nom pour la reconnaissance de l'identité bretonne. Des formulaires peuvent être fournis par l'UDB ou le PB sur demande.

Une mission de la région nord de Nouvelle-Calédonie s'est rendue en Bretagne

Le 16 janvier dernier, deux militants UDB de Douarnenez ont participé à la rencontre avec une délégation de la région nord de Nouvelle-Calédonie, formée de trois personnes : Sylvestre Dahama, membre du cabinet de Jean-Marie Tjibaou, président de la région nord ; Alain Le Ravellec, secrétaire général de la région nord, et Patrice Godin, responsable technique du secteur culturel de la région nord.

En raison de la coupure des relations avec le gouvernement qui a vidé de tout leur sens les textes de Pisani sur le fonctionnement des institutions néo-calédoniennes, et cela tant par la pratique quotidienne que par des dispositions législatives, la mission des représentants de la région nord avait pour but de rechercher des institutions officielles (collectivités locales ou territoriales), des associations avec lesquelles le dialogue, impossible avec le gouvernement, pourrait s'établir en vue d'une réelle solidarité politique et d'un soutien aux régions sur le plan technique et financier. Les axes prioritaires sont les suivants : la culture (faire connaître la culture kanake), l'information (pourquoi en est-on arrivé à la situation actuelle), le développement économique et culturel.

Les municipalités contactées pourraient servir de villes-relais pour étendre le réseau de soutien et de solidarité. La délégation a rencontré au cours de son voyage les maires et des conseillers municipaux des villes de Lille, du Havre, de Rennes, de Douarnenez, de Lorient (?). Elle a rencontré Pierre Mauroy, non seulement en tant que maire de Lille, mais aussi en tant que président du Conseil général du Nord Pas-de-Calais et au titre de la Fédération mondiale des villes jumelées.

Déjà a été retenu avec la ville de Rennes, le principe d'une exposition en avril sur la culture kanake, ayant pour but de faire connaître cette culture, mais aussi ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie et ce que demandent les Kanaks.

Des projets de développement ont été élaborés avec le CCFD (ce qui a été un des prétextes des attaques récentes de la droite contre cet organisme) et avec la CIMADE. Ce que demandent les membres de la mission de la région nord, c'est que les municipalités, les associations, apportent leur aide pour financer et réaliser ces projets dans le domaine économique et culturel. Dans le futur, la région nord, ainsi que celles du centre et des Iles Loyauté pourront, par l'intermédiaire de leur antenne à Paris, envoyer de la documentation à diffuser dans le maximum de réseaux militants, en développant une collaboration à tous les niveaux possibles.

Dans l'immédiat, une aide en formation est nécessaire dans deux domaines précis. Tout d'abord dans le domaine culturel pour la réappropriation de la culture, pour la création et le développement d'écoles en langue(s) kanake(s) (des écoles populaires kanakes ont été créées en février 1985 et scolarisent actuellement 400 enfants en allant jusqu'au CM2), l'intégration des langues et de la culture kanakes à l'enseignement (à raison de 3 heures/semaine) se révélant difficilement possible. Des échanges d'expériences dans ce domaine peuvent déjà être utiles et enrichissants.

Il y a également un besoin important de formation dans le domaine de la radio et de la communication audio-visuelle, en raison de la volonté d'établir des radios militantes (avec l'aide de l'UNESCO) et de monter d'ici juillet des radios en langues locales.

Il y a actuellement une situation d'urgence. En raison des provocations répétées de la droite, avant même le référendum prévu pour juillet, un « clash » peut se produire à tout moment. Il est important d'exprimer clairement une volonté de soutien, de faire savoir aux Kanaks qu'il y a en Bretagne, en France, des forces autres que l'Etat et le gouvernement et sur lesquelles ils peuvent compter.

Y. JARDIN

Pour tous renseignements, pour toute collaboration, s'adresser à l'Association kanake de développement économique et culturel ou AKDEC, (antenne des trois régions associées : Nord, Centre, Iles Loyauté), 49 rue de la Glacière, Paris 13^e, tél. 16.1 43.31.30.50.

Interview : Sylvestre DAHAMA, président de la région nord

A l'occasion de la visite en France de représentants de la région nord de Nouvelle-Calédonie, Sylvestre Dahama, membre du cabinet de Jean-Marie Tjibaou, président de la région nord, président du FLNKS, a bien voulu accorder au « Peuple Breton » l'interview qui suit, recueillie en compagnie d'Anna-Vari Chapalain, pour « Breman ».

Sylvestre Dahama : « La revendication d'autonomie interne n'a pas été entendue et avec la reconnaissance du droit de vote du peuple kanak il y a beaucoup de politiciens qui ont montré et qui ont pris des postes importants dans l'administration locale et qui ont conscientisé la masse des militants qui faisaient un peu de suivisme et c'est à la suite en fait des problèmes de 1968, avec les problèmes des étudiants ici en France, parce qu'il y avait déjà des Kanaks qui étaient ici en France, qui sont venus faire des études et sont retournés au pays et c'est là qu'ils ont commencé d'abord à parler d'indépendance culturelle, revendiquée par des groupes comme le groupe des Foulards rouges, le groupe des 78 et ensuite ces groupes-là, comme ils avaient un point de vue commun ont commencé à revendiquer l'indépendance, surtout culturelle ; ils se sont regroupés pour réfléchir ensemble sur le contenu de ce qu'ils revendiquaient, c'est là qu'est né le Parti politique pour la libération kanake, qu'on appelle aujourd'hui le Palika, une des tendances fortes du FLNKS et par ailleurs l'Union calédonienne existait déjà ; il y a eu des remous avec des démissions de Caldoches qui en faisaient partie ; l'UC a opté aussi pour ce mandat de revendication de l'indépendance et après il y a eu un souhait de la part de chaque groupe de pression de se réunir en un Front pour lutter sur le plan électoral.



On était un peu en contradiction parce qu'il y avait une partie du mouvement indépendantiste qui était dans les institutions et qui cautionnait en fait cette politique mise en place par le gouvernement et il y avait aussi d'autres partis indépendantistes qui étaient sur le terrain et qui boycottaient complètement les institutions, alors il y avait cette contradiction au niveau du mouvement indépendantiste.

Yves Jardin : Parmi les partis indépendantistes, lesquels à l'époque étaient dans l'opposition et lesquels collaboraient ?

S.D. : Il y a le Parti de libération kanake, le Palika, qui lui s'est retiré des institutions pour lutter sur le terrain ; il y avait l'Union calédonienne, qui continuait à être dans les institutions, notamment avec Jean-Marie Tjibaou ; il y a aussi l'Union progressiste mélanésienne, dont un des leaders s'appelle André Gopéa, le Front uni de libération kanak avec Yann-Célénel Uregei, qui est l'actuel ministre des

Relations extérieures du groupement provisoire de Kanaky, il y a le parti de la Libération kanake socialiste, le LKS.

Y.J. : Y a-t-il des liens entre le LKS et le PS ?

S.D. : Il y a eu des gens du PS qui sont entrés au LKS, mais il n'y a pas eu tellement de relations entre les deux partis.

Y.J. : Je me suis posé la question parce qu'il ne fait pas partie du FLNKS.

S.D. : Non, justement. Il était dans le Front indépendantiste, mais arrivé au moment où Lemoine a mis en place un statut et où il a fallu voter le 18 novembre 1984, la majeure partie des partis politiques qui constituaient le Front indépendantiste ont décidé le boycott et le LKS qui était dans le FI pendant qu'il gérait les institutions, a décidé lui de rester dans les institutions.

Le Front indépendantiste, c'était quand les partis se sont réunis pour participer aux élections. Après il y a eu cette scission interne qui a vu sortir le Parti de libération kanake, les autres partis politiques sont restés ; arrivé en novembre 1984, les partis qui étaient dans le FI ont décidé eux aussi de sortir parce qu'ils étaient contre le statut que proposait Lemoine et c'est là qu'on a connu le 18 novembre 1984 avec la création du FLNKS et parmi les partis qui sont actuellement dans le Front de libération national kanak et socialiste, il y a le Palika, l'UC, le Front uni de libération kanak, il y a l'Union progressiste mélanésienne, le Parti socialiste de Kanaky, ce sont ces partis qui forment actuellement le FLNKS, il y a aussi tous les autres partis...

Y.J. : Et le Parti fédéral kanak d'OPAO, ça correspond à quoi ?

de libération kanak, ils n'étaient pas d'accord sur le fait de boycotter les élections de 1984, alors ils sont sortis et ont fondé des partis comme le PFK d'OPAO.

Y.J. : Et le Front calédonien, qu'est-ce que c'est exactement ?

S.D. : Le Front calédonien, c'est uniquement ceux qui forment le Front national, c'est une branche du Front national en fait.

Y.J. : Et le Parti national calédonien ?

S.D. : Le Parti national calédonien, c'est un parti qui a été progressiste, mais qui a carrément changé ces derniers temps, avec des gens comme Georges Chatenay qui sont à droite. Au début des revendications, quand il y avait des Foulards rouges il y avait cette revendication de nationalité calédonienne avec certains Caldoches comme Georges Chatenay et compagnie ; et après, quand il y a eu un durcissement avec une revendication d'autonomie interne, puis d'indépendance kanake, ils se sont plus ou moins détachés et ont formé des partis politiques à part ; mais au départ ils étaient avec les Kanaks, quand ils revendiquaient simplement la nationalité calédonienne, cette nationalité qu'ils reconnaissent à tous.

Y.J. : Et actuellement, en janvier 1987, alors que l'on parle d'un « clash » qui risque d'arriver, quelle est la situation politique en Nouvelle-Calédonie ?

S.D. : Enfin, si je remonte un peu en arrière, depuis la prise du pouvoir ici par la droite, il y a un changement radical au niveau de la Calédonie ; le FLNKS a démontré en participant au vote du 29 septembre 1985, pour la mise en place des régions, qu'il y a un pourcentage, qui est réel, d'indépendantistes en Nouvelle-Calédonie, ce qui s'est traduit par le fait qu'on a trois régions sur quatre ; on est parti avec l'idée que c'était un statut transitoire et en entrant dans les régions on devait par ce biais-là préparer notre indépendance ; on avait les moyens d'après le statut qui nous a été prodigué de pouvoir mettre en place une économie et **former des gens qui seront capables de prendre en charge le pays** après, quel que soit le statut, soit une indépendance-association ou une indépendance totale, bien que nous, on est parti sur une revendication d'indépendance kanake, avec le fait qu'on a mis sur place le Front de libération kanake socialiste, on est parti sur cette base-là ; en attendant, dans les régions on s'est fixé des objectifs et, de par ce que nous avons avec ces institutions-là, on a essayé de gérer assez effectivement.

Depuis mars 1986, avec le changement de pouvoir, il y a eu une contre-attaque de la part de la droite locale, qui essaie par tous les moyens de discriminer les régions, de dire aux gens que les régions ne pourront pas fonctionner, ne serviront à rien, ne pourront rien faire ; nous démontrons par le travail que nous essayons de faire au niveau des régions, que nous sommes capables, que nous sommes en mesure de faire des choses et que, avec les régions, nous sommes plus près des gens ; on connaît mieux leurs besoins, pour satisfaire leurs besoins immédiats, pour ceux qui n'ont pas de travail, par le biais de projets, de financement de mini-projets ; et par ailleurs par le biais des régions on essaie de recenser tout ce qui est un problème d'infrastructure, pour améliorer la situation, étant donné qu'on avait des compétences dans ces secteurs.

Alors on a essayé de développer à fond cette politique-là et on s'est retrouvé face à des blocages depuis que la droite est passée au pouvoir et ces blocages-là sont surtout d'ordre financier, notamment par le fait qu'ils nous bloquent systématiquement les portes des caisses préteuses, parce qu'on avait deux caisses qui étaient en mesure de nous

Majorité anti-indépendantiste.

prêter de l'argent, étant donné qu'on est une institution, qui sont la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse centrale de coopération, une des caisses officielles ici en France. Le gouvernement nous a bloqué ces portes-là, à partir de ce moment-là on essaye de négocier le plus possible pour atténuer ce fait et essayer de faire avancer nos projets et en 1986 avec beaucoup de mal on a réussi à débloquent pas mal d'argent pour des grands travaux, par exemple les travaux d'infrastructures routières et portuaires, parce que dans la région nord il y a beaucoup de ports de pêche, qui sont très peu améliorés et qui vivent à la limite de l'autosuffisance ; ils vont à la pêche pour manger et ça s'arrête-là ; tout ce qu'ils peuvent avoir quand ils font la pêche pour vendre, ça les fait dépendre encore plus du circuit économique extérieur comme les moteurs et le peu de bénéfices qu'ils ont c'est pour acheter de l'essence et pour repartir à la pêche après, donc ça ne leur rapporte rien. Alors nous on a essayé de voir pour pouvoir améliorer toutes ces conditions et on s'est retrouvé face à tous ces blocages.

J'ai dit qu'en 1986 on a réussi à s'en sortir, mais depuis, avec le budget 1987 qu'on a voté, dans la région nord, c'est passé exécutoire, alors que dans les deux autres régions cela a été rejeté systématiquement et c'est le Haut Commissaire en fait qui va définir leur budget et pour l'instant ça en reste à ce stade-là.

Nous, au niveau de la région nord, on s'est retrouvé confronté à des problèmes de blocage au niveau financier, parce que c'est catégorique, les caisses ne nous prêtent plus rien et d'autant plus que nos ressources fiscales, mises en place au départ, le Haut Commissaire fait de telle sorte qu'on ne pourra pas en bénéficier. **La politique locale là-bas, c'est une politique purement réactionnaire**, qui ne tient pas compte des droits que peut avoir une institution officielle, une institution de la République Française, et malgré la présence du Haut Commissaire qui est censé être l'exécutif du Territoire. Avec la loi actuelle de Pons, toute la politique qui est menée là-bas, c'est la politique revancharde de cette droite locale, déçue par les élections ; elle a toujours crié partout que les indépendantistes sont minoritaires et on a démontré le contraire par le fait qu'on a obtenu les trois régions, qu'on essaie de faire un travail concret avec les gens sur le terrain, et qu'on a vraiment voulu développer le pays ; et avec ça on s'est retrouvé à des années en arrière, c'est une rétrogradation comme elle a toujours voulu qu'elle le fût, c'est une recolonisation de la Calédonie. J'ai oublié de signaler une chose, c'est que malgré les acquis obtenus par la mise en place de l'Office foncier, qui a essayé de faire un travail pour la redistribution des terres, avec la loi Pons, cet Office a été supprimé.

Y.J. : Complètement ?

S.D. : Complètement supprimé et remplacé par un autre Office qui est l'ADRAF, Agence de développement rural, agricole et foncier, quelque chose comme ça. Et plus du fait qu'il a le pouvoir de débloquent des sous pour les gens qui veulent faire du développement, pour les agriculteurs, les éleveurs, il a aussi le pouvoir de redistribuer les terres, pouvoir qu'avait l'Office foncier au départ. Mais la politique de cette agence-là, c'est de redistribuer les terres aux colons pour qu'ils reviennent s'installer sur les terres qui ont déjà été attribuées ou qui ont été rachetées par l'Office foncier et qui sont en attente d'être attribuées.

Y.J. : C'est pour ça qu'il y a eu, il y a quelque temps, des affaires d'intervention de gendarmes pour installer des propriétaires ?

S.D. : Oui. Nous on a analysé cela comme un test de la part de la droite pour voir les capacités de mobilisation du FLNKS pour des coups comme ça ; et notamment il y a des Caldoches complètement inconscients, qui sont manipulés à longueur de temps et qui font tout ce que les grosses têtes leur disent. Ce sont ceux-là qui sont envoyés sur une terre, sur une propriété qui a été rachetée par l'Office foncier, mais qui n'a pas encore été attribuée, malgré toutes les démarches qui ont été faites, simplement parce que le Haut Commissaire n'a pas signé ; ou parce que cette terre-là n'a pas été rachetée par l'Office foncier, l'Office foncier avait fait toutes les démarches pour l'attribution, c'est le Territoire qui l'a rachetée, donc elle est restée propriété du Territoire et le Territoire ne l'a pas attribuée et quand la droite est arrivée, elle a envoyé ces types-là sur le terrain pour tester un peu le FLNKS ; alors tout de suite après lui y a eu une mobilisation générale des militants FLN de la région pour venir occuper ces terres. Il y a toute une propagande psychologique pour faire travailler la tête des gens ; notamment ils ont demandé à ces types qui devaient s'installer là de venir, de rester sur le bord de la route sous une toile de tente, avec son camion chargé de tous ses bagages et tout ça c'est pour faire un travail psychologique et à part ce travail psychologique il y a aussi le fait que le Haut Commissaire par le biais de la Région, avec les pouvoirs qu'on avait en tant qu'institution légale de la République.

Y.J. : C'est pour cette raison que le FLNKS a demandé, ça doit faire un an à peu près, le départ de Wibaux, de Nouvelle-Calédonie ?

S.D. : C'était cette année, c'était par rapport à des injustices qui ont eu lieu, par exemple le fait que les circonstances de l'assassinat d'Eloi Machoro n'ont jamais été éclaircies ; il y a eu aussi des attentats perpétrés pendant que Wibaux était là, leurs auteurs n'ont jamais été poursuivis, n'ont jamais été recherchés, alors qu'on avait des preuves ; ils ont trouvé des dépôts d'armes chez des colons, mais ces gens-là ne sont jamais inquiétés et ils courent toujours.

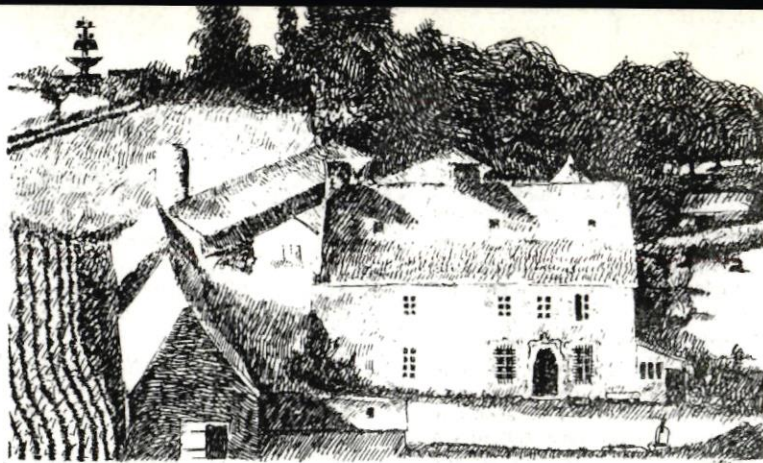
(A suivre)

POBL VREIZH

Glizh-Arc'hant

Romant kazetenn diembann,
gant Fanch Treger

NAONTEK VET RANN : ETREZEK AN AOD



Abaoe pell 'zo eo kustunet Tregeriz eus kostez an douarou kenkoulz ha Tregeriz eus kostez an aod da vont da ormela pa vez ur mare bras bennak. Mont a ra darn anezhe da Lokemo, darn all d'ar Jentilez (1) pe da Borzh ar Spenn, darn all c'hoazh da Vuguelez pe da Blougouskant pe d'an Arvor Bleuvin. E Glizh-Arc'hant evel el lodenn vrasan eus menajou Bro-Dreger eo troet kaer ar baotred gant an ormel. Herve, an tad, Paol, ar mab henan, Erwan an teknikour ha Jakez al lisead en em gav asamblez evit mont d'an aod kazimant bep gwech ma vez ur reveulzi vras.

Hiziv, dres eman mare miz Gwengolo : « Er roud vat eman an avel setu e tlefe ar mor tec'hel pell awalc'h ha dizolein ul lodenn vat eus ar c'herreg » a lavar an tad d'e vibien.

Ur wech lakaet e-barzh koufr ar wetur ar mantellou-glav, ar botchou kaout-choug, ar c'hriki da ormela goveliet a-ratozh gant Ujen, marichal ar barrez, un toullad seier plastik hag un nebeut bitrakou all ez a ar wazed gant an hent a gas da Borzh ar Spenn. En ur guitaat bourk Treleven evit diskenn war-zu ar mor e welont diraze pleg-mor Perroz hanter zizoloet dija ha pesketaerien, bihan evel merien, o furchal e-barzh an traezh, e toullou ar c'herreg ha dindan ar bezhin.

« Erru eo poent deomp tostaat » eme Herve en ur renkan e oto war blasenn vihan ar porzh-mor.

— O ! barrek 'omp, n'eman ket ar mor en e zaze (2) c'hoazh », eme Erwan.

En em lakaat a reont neuze da wiskan o dilhad hag o botchou, nemet Jakez, an hini yaouankan ez eo gwelloc'h gantan mirout e vragou berr ha chom diarc'hen. Ha goude, pep hini a gemer e grog, e gontell, e sac'h plastik ha dao dezhi ! Ret eo dezhe mont war zu ar maez rak war ribl an draezhenn ez eo bet troet hag adtroet ar mein dija. Anat eo rak gwen-noc'h eo o liv.

« Mâ, eme Herve, spontus eo an dud memestra, ne faot ket dezhe kemer an disteran poan da adlakaat ar mein evel m'o deus kavet anezhe.

— Ya, eme Erwan, a-benn ar fin e vo distrujet toud an traou gant tud diskiant evelse ».

Breman ez int krapet o daou war ar c'herreg prest da furchal er faoutou ha

dindan ar bezhin e pad m'eman Paol ha Jakez o kenderc'hel da drein mein. Heman n'en deus ket doan da vont en dour betek e c'houriz ha setu e c'hell distokan ha dougen betek e zaoulin mein bras awalc'h rak gouzout mat a reer penaos eo kalz aesoc'h sevel pouez e-barzh an dour eget e-barzh an aer. A greiz-holl, a-vec'h m'en deus echu da drein ur maen bras setu ma wel un hanter dousenn ormel, re gaer, peg outan. Da gentan e klask dispegan anezhe gant e zaouarn met terrin a ra e ivinou ha kignat e vizied. Neuze e tap e grog, stag ouzh e c'houriz, hag e tispeg anezhe buan ha buan ha hep poan a-raok ma klaskint tec'hel gant red an dour.

« Aman 'z eus un toull mat tudou ! » a huch neuze Jakez d'e dad ha d'e vreudeur en ur lakaat an ormel e-barzh e sac'h.

Ar re-man war o c'harreg n'eo ket re fall ar jeu gante kennebeut. Dispeget en deus Herve teir ormelenn kuzhet e don ur faout er garreg hag Erwan eus e du en deus kavet peder vras dindan ar bezhin. N'int ket kouezhet fall, sur, ar wirionez a zo gant Jakez, un toull mat eo herman. Kenderc'hel a reont da furchal ha da firbouchal evelse ken ma krog ar mor da zont a-raok. Abaoe ur c'hard eur bern-nak e sell Herve en dro dezhan gwech an amzer. Gwelout a ra ar mor o tont war grec'h tamm ha tamm hag o c'holein ar mein hag ar c'herreg.

« Arabat eo deomp bezan kelc'hiet gant ar mor, emezan. Gwelloc'h eo deomp dastum hon traou ha sachan hon treid ganeomp. Pet 't eus tapet, te Erwan ?

— nav.

— Ha te, Paol ?

— eizh.

— Ha te, Jakez ?

— unnek.

— Ha seizh ganin-me, se ra pemp ha tregont, kazimant teir dousenn. N'eo ket fall, paotred ! rak n'eo ket gwall stank an ormel ken war aodou Bro-Dreger abaoe ma eo krog ar splujerien da vont da glask anezhe don, don, boutailhou oksigen gante war o c'hein daoust ma 'z eo difennet. Met kaer o devez Paotred Mari Robin (3) taol o c'hrabanou warne gwech an amzer e talc'hont da splujan memestra. Se a zo krenvoc'h evite ! ».

Laouen eo Herve rak mat awalc'h eo bet ar besketaerezh hag ur wech pilet a-zoare ha fritet war ar billig gant un tamm amann, an ormel-man a raio friko da goan. Sonjal a ra kouskoude en e yaouankiz, d'ar c'houlz ma veze kavet ormel n'eus forzh pegement hep glebian e dreid, zoken. Ormela war sec'h evel ma veze lâret en ur farsal. Mont a rae teir pe beder gwech ar bloaz da Lokarmel gant e gamalad Ivonig al Louarn, aet da anaon breman. Doue d'e bardono, ha bewech e teue gante bec'hiou ormel d'ar gêr. Siwazh ! tremenet eo an amzer-se ! evel ma eo tremenet an amzer ma huhe a-greiz-holl ur c'hanfard bennak e porzh-skol Plouarmel :

« Petra o deus merc'hed Lokarmel etre o divhar ? »

Hag ar re all da respont kenkent a-bouez-penn :

« Ormel ! »

Mousc'hoarzhin a ra Herve o vemorin an traou kozh-se. Ur wech kouskoude e oa bet fall an traou ha n'en doa kavet nemet teir ormelenn vihan. Dont a reas da sonj dezhan neuze mont betek ostaleri ar porzh-mor, ur varakenn goad d'ar c'houlz-se, da glask prenan un dousenn ormel a-raok mont d'ar gêr. Eno, ouzh ar c'hontouer e oa pesketaerien eus ar vro, bep a bikol fri ruz dezhe — eus ar seurt friou hag a goust ker magan anezhe, me lâz deoc'h — hag ur vaouez, hanter kant vloaz pe ouzhpenn, feson ifrontet dezhi. Dre ma oa ur baner goad ganti hag ar stumm warni da vezan bet oc'h ormela e c'houlennas Herve ganti hag en he doa tapet kalz a ormel ha daoust hag en e vije bet kontant da werzhan un dousenn bennak dezhan.

« N'am eus nemet unan, an hini a zo e-barzh ma bragou » a respontas homan, divergont evel ur c'hi.

« Deus da evan ur chopinad, tad ! eme Paol.

Sachet a-daol-trumm er-maez eus e hunvreo, Herve ar Sidaner, goude bezan renket e stalabard e koufr ar c'harrtan, a gerzhas etrezek an ostaleri da heul e vibien da evan ur chopinad a-raok mont d'ar gêr.

Notennou :

1. ar Jentilez : anv ar seizh enezenn a zo dirak Perroz.

2. en e zaze : en e izellan ; l'étale de basse-mer (Jules Gros).

3. Paotred Mari Robin : an archerien.

Prede rouriezh politikel c'hwc'hevet lodenn

KOFESIOU UR BREIZHAD A VREMAN

Petra zo kaoz ma'z eus bet abaoe an eil brezel-bed kement a dud veur e Breizh o pleustrin war an Doare-skrivan ? Al libido eo eveljust. Ha penaos kompren ho divije bet daou anezho nerzh-kalon hag emroustet a-walc'h evit sevel doareoù-skrivan arnevez ha ken skiantel ma vezint meulet ha kanmeulet a-hed an Istor gant an holl Vretoned drugare-kaus ? Dre al libido adarre.

Perak e vez kement a intellektual pe gefredourion o pledin gant « Danvez Breizh » hag o sevel pikolito tezennoù war he divoud ? Sonjal a ran dreist-holl e labour ramzel (ha ken pouezhus evit Da-zont ar vro) Skolveuridi Vrest hag e labour hep e bar an Aotrou Guiomar rener kozh « Taupe bretonne ». Kaer ho po gwinkal ha diwinkal, ma teurvezit teurel ur sell ouzh e « romant » anvet « La muraille » (al lodenn gentan anezhan o vezian un emvuheziadur), e rankot gwiriekaat ma martezeadenn.

Pe e tibabit an darvoudoù eus an disteran (perak — lakaomp — e teu ur breizhad bennak da gemman e anv bihan div pe deir gwech) pe e parit ho taoulagad war darvoudoù a-bouez bras evel krouidigezh ur strollad politikel nevez (da skouer a ziwar frammoù poultrennek evel an UDB), dalc'hmat eo al libido a rankot lakaat war wel. Nerzh al libido, moustrerezh al libido pe ar gwander anezhi.

AN DEN A ZO UL LOEN SIMBOLENEK

Lennerien gaezh, ha gouest oc'h da lavarout din petra a zo henvel etre an disglavier hag ur vananezenn, etre ur wimeled hag ur sigarenn, etre ur wetured hag ur gorzennad ruz-muzellou, etre wern ul lestr hag ur garotezenn, etre ur spig hag ur stivell, etre ur menez-tan hag un tog-touseg, etre un alar o vont en douar hag ur goaf o toullgofan an den ? En kas e chomfec'h bouc'h, e lavarin deoc'h diouzhtu : simbolennou int eus ar phallus.

Kontet em boa deoc'h ar wech diwezhan em boe tremenet ur bern amzer evit displegan d'am skolidi teorienn an Doktor Freud, ken talvoudus, evel ma ouzoc'h, evit Da-zont an denelezh. Goude bezan pledet gant meizad al Libido, e oan degouezhet gant ur meizad nevez : meizad ar phallus. Sonj mat am eus c'hoazh eus ar gentel. Kroget e oan gant prederiadennou hollek war ar simbolennou. « An den, emezon, a zo anezhan ul loen simbolennek — ha simbalennek ivez moarvat met n'heller ket lavarout peptra war an dro. Ur ger diaes a-walc'h da dermenan eo, gant ar steriad a sterioù a zo gantan. Rak-se ne rin meneg nemet eus ar ster boutinan. Un taolennadur fetis eo eus mennozioù difetis, ma teu ar re-man d'en em vele-zourin ennan evel un torkad gwez peupli en ul lennad dour ». Goude-se em boa kinniget d'ar skolidi un nebeut skoueriou, dalc'hmat an hevelep re abaoe 20

vloaz 'zo, dibabet ganin a ratozh-kaer evit silan en o spered ul lommig a vrogarouriezh hag a etrevroadelouriezh a ra kement diouer dezho d'ar c'houlz man. « Kemerit skouer ar banniel trilig, emezon. Ar gwenn a zo liv ar roueelezh, tra ma z'eo ar ruz hag ar glas livioù ker Pariz. Kement-se evit ma vefe skeudennet dirak ho taoulagad padelezh pe gentoc'h divarvelezh ar C'hwc'hkogn (anezhan ur vroad abaoe Hug Kapet, ma n'eo ket abaoe ar Pitekanthrop) ha talvoud ar C'hreizennerezh, arouezenet gant ar ruz hag ar glas. Kemeromp ivez skouer ar morzhol hag ar falz. Degas a reont sonj deomp pegen pouezus eo d'ar renkad araokelour (ar morzhol) bezan unanet gant renkad ar gouerien (ar falz), evito da wilioudin a-gevret da-zont Burzhudus ar Sokialouriezh ».

AR SIMBOLENNOU HERVEZ AN DOKTOR FREUD

Ur wech echu gant va evezhiadennou hollek, ha me distrein d'an tem a oa va hini abaoe un tregontad bennak a gentelioù : teorienn an Doktor Freud. Ha setu ar pezh a laris :

« Labouriou an Doktor Freud eo o deus c'hoariet ar roll pouezusan en hon amzer evit hol lakaat da veizan talvoudegezh ar simbolennou. En e levr anvet an « Digoradur d'ar Bredelfennouriezh », e studi ar simbolennou en hunvre. Lakaat a ra war-wel penaos ar simbolerezh (pe an arouezerezh, ma fell deoc'h bezan anezho peurliesan ur simbolerezh reizhel. N'eo ket gwell niverus an traoù a vez skeudennet ganto. En un doare unton a-walc'h e tizoloer dalc'hmat an hevelep traoù, an hevelep organoù : korf an den, ar gerent, ar vugale, ar breudeur, ar c'hoarezed, ar ganedigezh, ar marv, ha dreist-holl organoù ar reizh. Da skouer, evit ar gour, e vez kavet un arouezerezh pinvidik mor : naered, pesked, korzennoù a bep seurt, gwez, laonennou, sabrinier, kontilli, fuzuilhoù, revolverioù, ha me oar... ». Divinet o deus an holl e oan degouezhet, a-benn ar fin, gant unan eus gwellan ijinadennou an Doktor Freud : meizad ar Phallus. Erru er poent-se eus va studiaden, e fellas din stignan ur gudenn ha ne vez ket pleustret warni a-walc'h gant ar gefredourien. Setu aman petra a lavaris :

« Ar gour, emezon, a zo en e gerz ur benveg dister anvet pidenn pe kalc'h. Daoust d'ar pezh a vez kontet er roman-tou hag er binvioù-kelaouin, divalav a-walc'h, ez eo, e gwirionez, a-boan barrek, pa vez ar muian broudnet, d'en em astenn betek 23 pe 24 kantvedmetrad. Ha koulskoude, dre achanterezh faltazi an den, e vez treuzneuziet ar velc'housedenn druezek-se en un dra Veurdezus, dreist-muzul, divent ; ar pezh a anver Phallus. Ha, dre ar bed a-bezh e vez savet ur bern monumantou en enor dezhan. Piramidennou bras-meurbed, tourioù a bep seurt, peulioù totemek, kolonennou ha zoken skraberien-oabl.

Sellit ouzh ar Pantheon (e-lec'h ma ya hor Prezidant gwech ha gwech all d'ober e zevotionoù) sellit ouzh an Tour Eiffel, an Obelisk, an Tour Montparnasse. Phallek eo an holl delwennou-se. Phalleko-c'h-phallekan zoken an holl delwennou o c'holein kerbenn Bariz.

Hogen, poent e oa din echu gant va diviz. Hag un dra a vane c'hoazh da arsellout : ret e oa din lakaat war-wel perak e veze azeuliet ar phallus e pep lec'h abaoe milvedoù. N'hon eus ket ar gwir da chom war hanter-hent. Ar skiant ne dalvez ket hepken da ziskrivan an adanennou, talvezout a ra ivez d'o c'hompren. Ha me neuze da aozan un toullad goulakadurioù. Ne zispengin ket anezho deoc'h rak arabat koel amzer. Ne venegin nemet ar vartezeadenn a seblant evidon bezan un diskoulm d'ar gudenn hag a zo unan eus va brasan kavadennoù. Setu eta peseurt klozadur a ginnigis d'am skolidi :

« N'eo ket eus galloud ar paotr a gement eo ar c'hehelerezh-se un testeni, eus e wander hag eus e zic'halloud ne lavaran ket. Posubl eo d'an den, gant araokadennoù trelatus ar c'halvezerezh, mestronian ar c'horventennou, an taoliou-reverzhi, diawlout an dislonkadennou-tan, ober d'ar glav kouezhan p'en devezh c'hoant, strujusaat ar gouelezh pe ar c'hontrol. Posubl eo dezhan, ivez, hervez e c'hoant, pinvidikaat ar broioù paour ha rivan ar broioù pinvidik pe pinvidikaat c'hoazh muioù-h ar broioù pinvidik ha parouaat ar broioù paour. Gouest eo da zont a-benn eus ar vosenn, eus ar c'hriñ-bev hag eus holl glenvedoù ar bed. Gouest eo da zomasaat al loened gouez ha marteze ivez, piv oar, un deiz bennak, da vestronian ar mer-c'hed. Met pep galloud n'eman ket etre e zaouarn. Ha setu... An anken o vezan o waskan e galon, dont a ra da sakraat ar phallus ».

E-sell e oan da nijal etrezek rouantelezh an usvedoniez (pe ar metafizik) evit diframman speredoù va selaouerien diouzh fankigell ha kailhar hor bed-ni. Un arguzenn ouzhpenn am boa godeliet evit lakaat war ziskouez reuzeudigezh an den ha degas dour da vilin Blaise Pascal. Met ar c'hloc'h o son a zegasas din da sonj e oa poent paouez gant ar gentel. Ha neuze, e-kreiz ma oa an holl skolidi o vont er-maez eus ar c'hlas, ha me gwe-lout Laurence Outang o tont d'am c'haont en ur jilgamm. Merzout a raen ur minc'hoarzh kazus e korn he muzel-lou, evel ur sac'h-biniou hanter-di-c'hwezhet. Tostaat a reas ouzhan hag, ur bervig e korn ha lagad, setu petra a lavaras :

« Kavet em eus dispar, emezi, o studiadennoù bredelfennerezh, dreist-holl ar gentel diwezhan a zo bet evidon ur gwir dudi. Gouzout a ran pegen ampart oc'h war an danvez. Ha posubl e vefe deoc'h va analisan ?

— Hoc'h analizan, emezon, biken ne rin. Ma tostait muioù-h ouzhan, me eo a vo anal-lizet ». N'ouzon ket ha komprenet he doa va c'hoari-gerioù pe ne doa ket. Un dra a zo sur, a-boan din bezan distaget va c'homzou dichek ma oa skaret gant herr, ur sellou en he fenn, peadra da spontan holl dasmantou ar c'horn-bro.

F. KERRAIN

LITTÉRATURE ET BRETONNITÉ — Seconde partie

Pascal Rannou nous propose ici une étude originale où il s'efforce d'opérer une classification dans la production littéraire bretonne. Si l'on peut trouver sa vision du peuple breton très négative, malgré les spécificités et la volonté collective affirmée, de façon certes discontinue, de nos compatriotes, sa recherche nous fournit une « grille » utile de classement des « lettres » bretonnes.

3. — Littérature et Bretonnité

a) Comment écrire breton en langue bretonne ?

Le « parler breton » selon K.K. se doit, on l'a vu, de « crier de douleur et de révolte » et de « s'accompagner(r) (...) d'une analyse radicale de la situation coloniale du pays ». Lorsqu'un artiste s'exprime en « brezhoneg », il semble que la condition soit naturellement remplie. En effet, écrire dans une telle langue ressortit déjà à l'acte militant. Il faut au préalable avoir une conscience engagée pour apprendre à lire et à rédiger, puis à créer dans une langue bretonne toujours niée par l'opresseur français. Aussi la littérature propre à cette expression, par le seul fait qu'elle refuse l'anéantissement, est-elle constamment en révolte, qu'il s'agisse des poèmes d'amour de Naig Rozmor ou des traductions d'œuvres de Dostoïevski, d'Eschyle ou de Shakespeare qu'a données jadis la revue « Gwalarn », selon une démarche que poursuit aujourd'hui « Al Liamm ».

Néanmoins, écrire en langue bretonne condamne les artistes au ghetto (13), qui se manifeste selon deux visages. Dans le premier, l'écrivain, concevant l'espoir hypothétique qu'un jour il sera lu de la masse des bretonnants, utilise le lexique courant du breton parlé, restreignant l'usage des néologismes, et il se condamne alors à ne pouvoir évoquer qu'une civilisation rurale traditionnelle vouée à la disparition. Son œuvre sera contrainte à puiser dans le passéisme, et il donnera de la langue employée l'image involontairement négative d'un vocabulaire non susceptible de s'adapter aux réalités modernes. Cela explique l'abondance des mémoires, recueils de souvenirs publiés par les éditions spécialisées comme « Al Liamm », de **Va Zammig Buhez**, par Jarl Priel, à **Pinvidigezh ar Paour**, par Goulven Jacq, ouvrages qui semblent figer la langue bretonne dans un passé qui lui serait inhérent. Dans le second cas, l'écrivain vise à exprimer dans sa langue toutes les réalités modernes, en composant par exemple un « polar » ou un récit de science-fiction en breton. Il est alors forcé d'utiliser des néologismes qui le couperont d'éventuels lecteurs auxquels l'école aura toujours refusé d'apprendre le moindre vocabulaire susceptible de désigner une réalité purement moderne. On risque, de fait, l'élitisme d'un breton chimique dont l'exemple ultime est donné par le poète Koulizh Kedezh, qu'une infime minorité de bretonnants lettrés parvient à déchiffrer. Il existe certes un moyen-terme entre le ghetto involontaire tradition-

liste (ou inconsciemment volontaire : les récits de souvenirs ne sont pas exempts d'une nostalgie coupable car engourdissante) et le ghetto élitiste, mais quel qu'il soit, ce moyen-terme débouche sur l'impasse d'une littérature schizoïde, destinée à un public analphabète et donc condamné à demeurer virtuel.

b) Comment écrire breton en langue française ?

Le cas de la littérature bretonne de langue française est d'autant plus complexe que le concept n'est pas toujours bien admis (14). Entendons-nous : il existe des poètes non seulement d'origine bretonne, mais ayant adopté la Bretagne comme terrain d'expression, qui ont en toute bonne foi la certitude d'être des « écrivains bretons de langue française » et dont la poésie ne « crie (ni) de douleur (ni) de révolte », pas plus qu'elle n'a conscience d'être « au départ, doublement colonisée, d'une part comme poésie bretonne se sachant telle, de l'autre comme poésie de langue française », ni donc « doublement décolonisatrice » (15). Il va de soi que nous élargissons à la littérature en général ce que K.K. applique à la poésie. Une littérature bretonne se sachant comme telle se saura donc aliénée, car elle est victime d'un état de fait qui la contraint à s'exprimer dans le langage du dominateur, mais aussi révoltée et décidée à exprimer sa bretonnité quel que soit le matériau utilisé. « Décolonisatrice », elle voudra affirmer le bien-fondé d'un « parler breton » revendicatif.

Or, peut-on dire qu'il s'agit là d'une attitude partagée par des littérateurs comme Ch. Le Quintrec, P.J. Hélias, M. Morht et bien d'autres encore ? Certes pas. Nul engagement n'est sensible de leur part, nulle réflexion non plus sur l'aliénation du « peuple breton », qui rejaillit sur eux sans qu'ils s'en rendent compte. Mais si l'on demande à Ch. Le Quintrec si sa poésie est une « poésie bretonne se sachant comme telle », nul doute que cet auteur répondra que oui — mais il mettra derrière ce « telle » l'affirmation d'un langage vaguement régionaliste et essentiellement folkloriste. Or, devons-nous accepter une telle vision dans notre conception de la bretonnité ? Non : nous la rejetons ardemment, tout comme nous le faisons du celtomanisme, de l'apolitisme, du passéisme dénoncés plus haut, auxquels on pourra ajouter le nationalisme, exaltation irréfléchie d'un patriotisme sans nuances, tel qu'on le trouve ainsi dans **L'Éveil de la Bretagne**, de Yann Malo

(16) ; ou le dilettantisme qui utilise la « matière de Bretagne » comme divertissement mondain ou superficiel et qui est celui que fustige Paul Keineg quand il s'oppose à ce que les « Écrivains de l'Ouest » lui réservent une place dans leur anthologie (17).

Aussi nous devons-nous de nuancer, une fois encore, la position de K.K. lorsqu'il affirme : « On comprend donc qu'il est inutile d'ajouter le mot révolutionnaire à l'expression poésie bretonne de langue française qui signifie, par le caractère subversif de sa seule existence : poésie révolutionnaire » (18). De deux choses l'une : ou l'on nie tout caractère breton à l'œuvre des Grall, Le Quintrec et consorts, et dans ce cas l'affirmation de K.K. est irréfutable, ou on leur admet une quelconque identité et dans ce cas il nous faut contester le propos qui donne matière à ce débat. De fait, nier tout caractère breton à **Chanticoq**, au **Cheval d'Orgueil** et à **La fête de Nuit** paraît difficile. On leur confèrera alors un caractère breton aliéné et on les rangera sous l'étiquette de « littérateurs pseudo-bretons de langue française », en nous voyant obligés de rajouter le mot « révolutionnaire » à l'expression « littérature bretonne de langue française » désignant les œuvres de P. Keineg ou de Y. Coïc. Si la distinction paraît claire, elle nous réserve cependant des embarras. Saint-Pol-Roux n'était pas au fait des revendications bretonnes, ou du moins il n'en avait cure. Il serait donc pour nous un écrivain aliéné et aliénant. Or, une œuvre comme « Le pèlerinage de Sainte-Anne » (19) est, dans son hommage vibrant aux motifs d'un folklore authentique, d'une puissance et d'une magie verbale toutes autres que celles d'écrivains « désaliénés » comme Y. Le Men ou E. Picard.

Lucidité politique n'est pas forcément synonyme de lucidité et de qualité littéraires, et vice-versa.

YOUENN COIC

Les ploucs



Chronique paysanne

PIERRE JEAN OSWALD

A ce stade de notre développement, on peut se demander comment classer dans une telle hiérarchie les auteurs bretons qui ne s'inspirent jamais, ou peu, de la Bretagne comme terrain d'expression ou de revendication. Ségalen, par exemple, n'est pas plus breton, en littérature, que Char ou Gracq. Nous dirons simplement que, à l'instar de Tanguy, de Perros ou du Le Gouic des **Trois poèmes pour trois âges de l'eau** (20), il nous offre un message qui tend à l'universel et se situe dans le domaine métaphysique de nos préoccupations. Etre breton n'est pas une condition essentielle pour apprécier ces artistes mieux que quiconque ; à peine notre origine commune pourra-t-elle nous rendre plus solidaires de leur expression. Ségalen ou Jacob, s'ils ne sont pas spécifiquement bretons, ne sont pas des auteurs aliénants, c'est-à-dire utilisant le fonds culturel à des fins (inconscientes ou plus ou moins avouées) folkloristes ou régionalistes, comme H. Queffelec, Ch. Le Goffic, Ch. Le Quintrec ou P.J. Hélias, qui ne font que propager en Bretagne l'idéologie française, avec un matériau breton détourné à des fins pernicieuses.

De plus, et notre opinion pourra ici sembler paradoxale ; nous estimons que **Les Stèles** ou **Les Immémoriaux** sont, à la limite, plus proches de notre bretonité que **Le Cheval d'Orgueil**. En effet, les premiers associent tout être à une expression artistique qui participe d'un mouvement cosmique, par delà toute assimilation. Le second corrobore l'image d'une expression muselée pour laquelle on n'imagine pas de salut possible. Dans un cas, l'universel nous renvoie notre image, quelle qu'elle soit. Dans l'autre, le passéisme la caricature. On pourra résumer notre position par le schéma suivant :

Littérature de la bretonnité (aliénée par son impuissance à mobiliser le « peuple breton » mais consciente de son aliénation) ; elle comprend :

1) Littérature de langue bretonne, dont les écueils sont :

- a) Le passéisme
- b) L'élitisme
- c) l'indifférence.

2) Littérature bretonne de langue française (par définition revendicative), dont les écueils sont :

- a) Folklorisme : Le Goffic, Botrel, Le Quintrec... et les célébrations sans recul des pittoresques de terroir.
- b) Apolitisme : Tout refus obstiné de considérer les causes politiques de l'aliénation : X. Grall.
- c) Passéisme : incapacité de considérer une culture bretonne compatible avec la société moderne ; P.J. Hélias.
- d) Romantisme, lyrisme exaspéré : X. Grall, J.E. Hallier...
- e) Dilettantisme : « Ecrivains de l'Ouest ».
- f) Hyper-nationalisme pseudo apolitique : O. Mordrel...

Cas particulier : la littérature bretonne de toute autre langue que les langues

Quid du peuple breton ?

Des lecteurs ont réagi devant le caractère négatif et pessimiste à leurs yeux du début de l'étude du mois dernier. « Peuple » ou « Non peuple », Pascal Rannou répond aux objections :

« Pour ce qui est de ma définition du mot « peuple », elle est bien sûr un peu caricaturale et extrémiste et ne reflète pas le fond de la langue bretonne, qui est qu'il existe un « peuple breton ». J'essaie, par cette position, d'aiguillonner et celui des lecteurs pour que notre réflexion en ce sens soit toujours plus « pointue » et se concrétise au niveau militant par une lutte contre l'idéalisme utopique et par une prise en charge des réalités concrètes de l'aliénation. Mon opinion ne représente qu'un « à la limite ». Je pensais utiliser le conditionnel et des guillemets pour le montrer » ;

française et bretonne (ex. : l'américain de Y. Gwernig dans *Stairs of Steel*) ; ses écueils sont les mêmes que la précédente.

Ailleurs : L'être breton se réfère au monde sans considérer la matière de Bretagne. Il échappe à tout cloisonnement : Ségalen, Le Gouic, Perros...

Problème : Littérature de la bretonnité pas forcément de qualité : Y. Le Men, E. Picard ; littérature aliénée pas forcément mauvaise : Guéhenno, L. Guilloux...

Problème : Littérature de la bretonnité pas toujours de qualité : Y. Le Men, E. Picard ; littérature aliénée pas forcément mauvaise ; Guéhenno, L. Guilloux... (leur aliénation provient du fait qu'ils voient la dimension de classe sans voir la dimension bretonne).

Littérature aliénée et aliénante (qui n'a pas conscience de la colonisation intellectuelle du « peuple breton » et se satisfait d'une image de la Bretagne que lui renvoie l'Hexagone). Elle se manifeste surtout en français, écrire en breton étant déjà un acte militant.

4) Pour relativiser : Notre position pourra paraître péremptoire. Elle se situe dans le courant logique d'un réflexion amorcée naguère dans la revue « Sav Breizh » et continuée par la revue « Bretagnes ». Par ailleurs, nous comprenons que notre « lucidité » pourra être prise par d'autres pour de l'inconscience, car ils n'auront pas atteint le même degré de conceptualisation sur la question littéraire bretonne, ou l'auront interprétée différemment. Nous sommes tous les aliénés de quelqu'un ou de quelque chose et nous ne prétendons pas à la vérité absolue mais à la pose de certains jalons qui permettront de mieux cerner un objectif en éliminant les scories qui pourraient nous en empêcher. Il nous semble vital, pour cerner le concept de « bretonnité » en littérature, de combattre la « littérature pseudo-bretonne de langue française » qui donne de nous une image colonisée et colonisatrice, même si nous sommes aliénés en tant qu'intellectuels issus du « peuple » — au sens de « couches laborieuses de la société » — mais marginalisés par la révélation que les nôtres se sont fait ravier leur identité, et par notre incapacité à le leur faire comprendre. Nous ne le serons plus quand les nôtres auront enfin décidé de redevenir ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être : eux-mêmes.

(13) Sur ce concept, cf les précisions éclairantes de Ronan Huon dans « 30 ans au service de la langue bretonne », propos recueillis par Y.B. Piriou, in « Le Peuple Breton », n° 151, p. 12 sq., juin 1976.

(14) On appréciera à ce propos l'embaras et les réticences dont fait preuve R. Huon, dans l'interview citée ci-dessus, quand il se voit demander son avis sur la littérature bretonne d'expression française et ses rapports avec la littérature de langue bretonne : « Récemment encore, il n'y avait que des écrivains bretons et des écrivains français. (...) C'est, il me semble, à partir de Keineg que l'on en parle, peut-être parce qu'il était militant, ce qui n'était pas le cas de gens comme Le Bras ou Le Goffic. (...) A mon avis, c'est un concept assez ambigu. En effet, par quels critères peut-on définir une littérature bretonne d'expression française ? (...) Qu'est-ce qui fait la différence entre un roman breton en français et un roman français en français ? Difficile à dire ».

On notera que R. Huon perçoit la différence fondamentale — et qui fonde l'armature de notre propos — entre l'écrivain engagé et le folkloriste. Dommage que sa réflexion n'ait pas été plus approfondie. Elle lui aurait permis de voir que la différence entre un « roman français en français » comme ceux de Zola et un « roman breton en français » comme ceux de Y. Coïc est assez grande, tout comme l'est la différence entre les œuvres de Coïc et les romans « pseudo-bretons en français » des Queffelec, Le Goffic et autres. Nous espérons que la présente étude permettra à R. Huon — dont saluons au passage l'abnégation au service de la langue bretonne — de reconnaître les « critères » par lesquels on peut définir une « littérature bretonne d'expression française » ;

(16) Editions de « La Nouvelle Revue Moderne », Paris, 1977.

(17) Cf. « Lettre ouverte aux coloniaux », par P. Keineg, in « Bretagnes », n° 3, p. 21, 2^e trim. 1976 et « L'association des écrivains de l'Ouest n'est pas contente... », in « Bretagnes », n° 4, p. 37, 3^e trim. 1976.

(19) In *Les Féeries Intérieures*, Mercure de France, Paris, 1907.

(20) Telenn Arvor éditeur, Quimper, 1977, 1979 et 1983.



LE PEUPLE BRETON : Une rentrée triomphale à l'Olympia fin janvier, une nouvelle tournée bretonne qui démarre bien... Assistes-tu au « retour » de Gilles Servat ?

GILLES SERVAT : Plusieurs choses peuvent donner l'impression d'un retour.

1. L'extinction de la mode bretonne au début des années 80. Cet événement a pu faire croire à ceux qui, ne voyant pas plus loin que le bout de la mode, prennent la forme pour le fond, que la musique et chanson bretonnes avaient vécu.

2. L'évolution des musiciens et chanteurs vers des recherches plus personnelles, plus élaborées dans le langage, plus intimistes, moins populaires sans doute, entraînent une rupture avec le public du début.

3. L'engouement de la jeunesse pour des formes anglo-saxonnes de musique dansée dont je suis exclu évidemment et sans regret (de ma part).

4. La mainmise des multinationales du disque sur les grands médias nationaux français, aux fins de promotion de produits anglo-saxons ou franco-anglo-saxons... Ces quatre raisons (entre autres) expliquent le « creux ». Maintenant, pourquoi une impression de « retour » ?

1. Je n'ai jamais cessé de chanter et grosso modo toujours autant. Mais je chantais beaucoup en cabaret. L'Olympia marque les imaginations. D'autant plus que la salle était pleine, à la surprise de ceux qui m'avaient enterré trop vite.

2. Si les médias hexagonaux sont parcimonieux à mon égard, il n'en va pas de même en Bretagne. La situation s'est même complètement inversée par rapport à ce que j'ai connu dans les années 70. Pour l'Olympia et pour la sortie du roman, j'ai eu en radio, en télévision, en presse, un soutien comme je n'en ai jamais connu.

3. L'accumulation : décembre, sortie du roman, exposition à Morlaix. Janvier :

Olympia. On a parlé de moi pendant deux mois. De plus une émission « Chann ar Vro » préparée depuis le printemps est arrivée en décembre...

4. La lente conquête d'un public sensible à ce que je chante actuellement continue...

5. La forme du spectacle, mis en scène par Michel Ecoffard, entraîne une redécouverte des chansons. A cet égard, l'accueil du public de l'Olympia et de celui des Rigodailles à Rennes est significatif et rassurant pour la suite.

Voilà. J'en oublie sûrement. Pour ma part, je ne dirais pas « retour » mais plutôt concrétisation. C'est quand le résultat de son travail éclate au grand jour qu'on parle d'un artiste. En fait, c'est pendant le « creux » que tout se prépare. En plus le mot « retour » a quelque chose de définitif. Je me fiche de la gloriole et du top niveau. C'est l'expression qui m'intéresse. Des éclipses il y en aura d'autres.

P.B. : Ton dernier album de chansons inédites (*La Douleur d'Aimer*) était autoproduit, voire autodistribué. As-tu retrouvé une maison de disques ? Où en sont tes rapports avec le « show-biz » ?

G.S. : Je n'ai plus aucun rapport avec lui. J'envisage bien sûr d'enregistrer de nouveaux disques, mais pour l'instant sans savoir comment. Ce que je sais, c'est que je ferai travailler des Bretons.

P.B. : La compilation parue chez « Pluriel » reprend la « Blanche Hermine », et quelques autres de tes chansons les plus « engagées »... Est-ce toi qui les a choisies ?

G.S. : C'est moi. Comme tout choix de ce genre, il est difficile et partiel, mais ce sont mes chansons. Tant que je vis, c'est moi qui décide...

P.B. : Récemment, la couverture du *Peuple Breton*, sous le titre « La Bretagne a changé » représentait un Breton babacool typique des années 70 et le même 10 ans plus tard avec cravate, petit costume et lunettes d'écaïlle. Tu t'identifies à cette image ?

G.S. : Il est significatif et malheureux pour nous que le mouvement breton soit représenté par les mêmes dix ans plus tard. Où sont les nouveaux qui devraient être là. En ce qui me concerne, je n'ai pas de petit costume, mais il m'arrive de mettre une cravate de l'Union des Mineurs du Sud du Pays de Galles, syndicat dont je suis membre d'honneur. La quarantaine me contraint à porter des lunettes. Cela dit, il ne faut pas tomber dans le panneau. S'il est vrai que la tenue que l'on porte est souvent un message de ce que l'on veut paraître, ce n'est pas parce qu'on est fringué dans le vent que l'on a quelque chose dans la tronche !

P.B. : Aujourd'hui, tu es chanteur breton ou chanteur vivant en Bretagne ?

G.S. : Paraphrasant Dan ar Bras, je dirais que je suis un Breton qui chante.

P.B. : Où en es-tu par rapport au combat breton ? Par rapport au mouvement breton ? Que penses-tu de l'évolution récente de l'UDB qui a décidé de s'ouvrir davantage et d'assouplir ses règles de fonctionnement ?

G.S. : Je ne me conçois pas en dehors du mouvement breton. Cependant, je ne souhaite pas être un porte-parole ni adhérer à aucun parti. Je n'ai pas de solution à donner, ni de direction à montrer. Ce qui me plaît le plus dans le drapeau breton, c'est le noir...

P.B. : Et la langue bretonne ? Diwan menacée de disparition, ça t'inspire quoi ? Seras-tu à Carhaix le 22 mars pour réclamer un statut officiel pour le breton ?

G.S. : Je continue plus que jamais à apprendre le breton. J'envisage un disque en breton pour la fin de l'année. La situation de Diwan est un appel à la violence. L'Etat français, encore une fois, ne mesure pas ses actes. Je serais à Carhaix le 22 mars. Il est aberrant qu'on n'ait pas encore compris que le breton est un facteur de développement économique spécifique à la Bretagne. Il suffit d'aller en Catalogne pour voir tout le secteur qui vit de la langue catalane... La France, encore une fois, montre son visage vrai : trouillardise conservatrice et mesquinerie.

P.B. : Crois-tu à un retour en force de la musique bretonne et du folk en général ? Dans le sillage des Pogues ?

G.S. : Tout futur envisagé est faux. La jeunesse fera ce qu'elle voudra. Mais je me regarde tous les jours dans ma glace et trop de lâchetés ternissent mon reflet. J'essaie maintenant de faire ce que je dois, pour être en accord avec ce que je crois. Une remarque, tout de même. Le breton se prête admirablement aux rythmes qu'aime la jeunesse actuelle. Habillez-vous punk, faites du rock en breton, ou même du traditionnel. C'est tout bon, l'époque est au look !

P.B. : Ton premier roman, « La naissance d'Acturus », est sorti il y a deux mois. Ça marche bien en librairie ? Par quoi as-tu été inspiré : la mythologie celtique ? Tolkien ? Y aura-t-il une suite ?

G.S. : Le roman se vend bien. A signaler qu'il est édité en Bretagne, à Morlaix, par Kornog. C'est important. L'accueil est bon. Certaines personnes ont du mal à rentrer dans le monde de Bré. Est-ce la faute du livre, ou leur incapacité de voir autre chose que des frites dans une pomme de terre ? Le monte étrange de



Gilles Servat à Nantes, devant le château des ducs...

Bré se dévoile au lecteur comme au héros, Skinn Mac Dana. On peut devenir Bresi. On peut le refuser. C'est un choix.

Mes sources ? Pas Tolkien, bien que j'aime beaucoup le « Seigneur des Anneaux ». Tolkien est pour la fin heureuse et la joie qu'elle donne. Acturus est inspiré par les textes mythologiques et épiques irlandais, par les Mabinogions, par la matière bretonne. Ma part d'imagination est tout de même très large. Il y aura une suite. Je vais m'y mettre dès que j'aurai fini de répondre à cet interview...

P.B. : Quels sont tes autres projets ? Un nouveau disque pour bientôt ?

G.S. : * Un 45 tours avec Dan ar Bras, qui participait, de même qu'Annkrist, au spectacle de l'Olympia. J'ai mis des paroles sur « la fille du Chemin Bleu » morceau de son dernier album.

* Un disque en français (avec pas mal de trucs sur Nantes ?)

* La suite du roman

* une recherche picturale à partir d'éléments de décoration celtique

* parfaire la mise en scène du spectacle.

* améliorer l'accompagnement musical

* enfin, à Pâques 89, cela fera 20 ans que j'ai débarqué à Groix. J'ai deux ans pour préparer cet anniversaire...

Propos recueillis par Pierre MORVAN

UNIVERSITE DE NANTES

« L'affaire Croix » un mauvais coup pour la Bretagne et une politique révélatrice

Une affaire dont les conséquences seront dommageables pour la Bretagne, a défrayé la chronique à Nantes au début de l'année. La voici présentée en raccourci.

Un poste de professeur d'histoire moderne est proposé à l'Université de Nantes. Aucun candidat ne se présente, sauf Alain Croix, titulaire d'une chaire à Paris XII.

Or, malgré la valeur reconnue du postulant, la commission chargée de statuer sur cette candidature, à l'étonnement de tous, écarte ce dernier.

Alain Croix n'enseignera pas à Nantes

Beaucoup voient dans ce rejet une atteinte aux opinions personnelles du candidat, membre du Parti communiste, de la part d'une commission peu portée sur le côté gauche !

A cette hypothèse, il faut ajouter un autre aspect, peu souligné au cours de cette affaire et qui découle des raisons mêmes, invoquées par la commission pour justifier ce refus.

C'est ici où notre oreille se redresse attentive ; Alain Croix est aux yeux des membres de la commission coupable de s'intéresser à la « région » et de négliger (qu'ils disent !) l'histoire nationale et internationale ! Je cite : « *Nous ne voulions pas d'un nouveau spécialiste de la région. Il ne faudrait pas en effet que nous nous enfermions dans des travaux exclusivement locaux et que nous nous interdisions d'élargir notre champ d'investigation à des sujets d'ordre national ou international.* »

Et voilà ! Mais de quelle « région » s'agit-il donc ? Nous y arrivons.

Alain Croix, qui n'est pas breton mais le devient « par affinité et de cœur » (P. Gaubert), vit à Nantes. Il est frappé par ce qui touche à la vie, la mort, la foi dans

les cinq départements bretons. Il en étudie les manifestations aux 16^e et 17^e siècles et en fait une thèse de haut niveau, l'une des meilleures du demi-siècle. Un ouvrage considérable dont Pierre Gaubert, professeur à la Sorbonne dit : « *Voici la Bretagne honorée d'un nouvel et gros ouvrage d'histoire dont la solidité, l'ampleur, la rigueur et la profondeur ne sont pas près d'être égales* » et qui a servi de support à une exposition réalisée par l'association des musées de Bretagne « Buhez ».

Donc, pas d'ambiguïté, la « région » en question est bien la Bretagne (et non « l'Ouest » comme le disait O.F. dans un premier article !) et qui plus est, avec la Loire-Atlantique. Gênant !

C'est ainsi qu'est écarté l'un des meilleurs spécialistes actuels de l'histoire bretonne.

Les étudiants d'histoire de Nantes posent la question : « Pourquoi, Messieurs les professeurs, avez-vous refusé la venue d'Alain Croix, spécialiste de la Bretagne ? Avez-vous décidé d'orienter les recherches de la section histoire dans une nouvelle direction ? Laquelle ? »

Quand on sait l'importance des archives du Duché de Bretagne à Nantes, on mesure les conséquences d'un tel refus. On n'étudiera pas l'Histoire de Bretagne à l'Université de Nantes. Alain Croix n'enseignera pas à Nantes. Un mauvais coup pour la Bretagne. Un de plus ! A l'heure où la même université recrute un militant d'extrême-droite et où elle décerne, dans les conditions que l'on sait, un titre de docteur d'université à l'auteur de la thèse que l'on sait...

J.R.

N.D.L.R. : Les universitaires en question ont préféré laisser le poste d'histoire moderne non pourvu et laisser Alain Croix enseigner dans la région parisienne.

Courrier des lecteurs

La forte personnalité de ce pays...

Très intéressé par l'article de Pascal Rannou, dont la réalité semble malheureusement justifier le pessimisme, et sans vouloir entrer dans l'éternel débat visant à définir ce qu'est, ou devrait être, un écrivain breton, j'ai tendance à croire pour ma part que la forte personnalité de ce pays transparait presque toujours de quelque façon, à l'opposé de tout folklore lorsqu'il s'agit des meilleurs, dans l'œuvre de qui y est né ou y possède des racines.

M.E. Paris

Dalc'homp sonj n° 18 : Les Bretons et Dieu

Les druides font parler d'eux : Michel Raoult et Philippe Le Stum font l'histoire de ces sociétés initiatiques contemporaines. Roger Laouénan rapporte le témoignage d'un officier breton de la guerre 14-18. Le XV^e siècle breton, l'époque révolutionnaire, le journal « La Bretagne à Paris », d'autres articles aussi complètent ce numéro de 50 pages (36 rue E. Zola, 20 F).



SELAOÛIT

DISQUES

Musiques de toutes les couleurs

TOURÉ KUNDA



TOURÉ KUNDA : «Toubab bi» (disques Trema, distribution RCA, 31 0 233).

Depuis trois, quatre ans, on assiste à une sorte de remake de ce qui s'est passé au début des seventies avec la musique celtique et bretonne : l'intellectuelle parisienne découvre qu'il existe une musique africaine et la porte aux nues. Jusqu'à ce que — c'est pour demain — l'engouement cède la place à une indifférence totale...

Comme la musique bretonne, la musique africaine s'est habillée d'électricité pour faire sa percée sur les scènes parisiennes d'abord puis hexagonales et européennes. Cela donne l'afro-rock, l'afro-funk, l'afro-jazz, l'afro-reggae... vous n'avez que l'embarras du choix dans cette valse des étiquettes.

Une percée à laquelle ont participé de nombreux musiciens ou groupes du continent noir : Mory Kante, Xalam, Manu Dibango, Akendengue, King Sunny Ade, Fela... etc.

Touré Kunda — traduction : la famille éléphant — est l'un de ces groupes et peut-être le plus connu.

Touré Kunda c'est trois frères : Ismaël, Sixu et Ousmane Touré, d'origine sénégalaise. Ils vivent aujourd'hui à Paris, mais n'ont oublié ni leurs racines, ni leur peuple, le peuple noir, pour lequel ils chantent, avant tout.

Leurs racines : la tradition musicale des griots africains, la culture mandingue. Pour chanter, ils utilisent plusieurs des langues du continent africain, le mandingue, l'ovolo, le peulhs, le soninké.

Leur peuple ? Écoutez plutôt les paroles de « Okunaya », la chanson-tract de leur dernier album, « Toubab bi » :

*« Enfants du monde entier,
Travaillons main dans la main (...)
Que se lève le jour de Soweto,
Le jour de la Martinique,
Le jour de la Guadeloupe, de la Réunion ».*

Et ce n'est pas un hasard, si les trois frères sont accueillis en héros dans leur pays, quand ils y retournent. En témoignent la tournée triomphale de 1983, qui

les a menés de Gambie au Mali, du Sénégal en Côte d'Ivoire et en Guinée : partout le même succès, 20.000 spectateurs pour le seul stade de Dakar... Souvenir de cette épopée, un remarquable album live, « Paris-Ziguinchor » (cellulod 67 10-11) qui s'est vendu à plus de 100.000 exemplaires.

Le disque qu'il nous offre aujourd'hui « Toubab Bi » est de la même veine : une musique « riche », exubérante, électrique sans doute mais néanmoins authentique.

Avec Touré Kunda, poussez la porte du monde fort de l'Afro-rock, vous ne le regretterez pas...

DJURDJURA « Le Défi » (disques Kondo ra Kra 3004, distribution CBS).

Vous trouvez peut-être lassant que je dise du bien de la plupart des disques dont je parle dans cette rubrique. Dans ce cas n'allez pas plus loin, car cela va continuer : Djurdjura j'aime, mieux j'adore !

J'ai découvert ce groupe lors de la sortie de la Symphonie Celtique de Stivell, à laquelle il participait, aux côtés de beaucoup d'autres. Je dois dire que j'ai tout de suite été séduit. Emballé même.

Comme Touré Kunda, Djurdjura est une affaire de famille : trois sœurs, Djouhra, Fatima et Malha Abouda composent le groupe qui porte le nom d'une chaîne de montagnes de Kabylie.

Trois sœurs qui mènent un triple combat : le combat des « potes » contre tous les Dupont Lajoie qui ont une forte tendance à proliférer par les temps qui courent ; le combat des « neufs » qui, au pays des Beurs ont encore fort à faire pour s'émanciper (pour obtenir la traduction, écrire au journal qui transmettra) ; le combat des Berbères contre l'assimilation qui les menace.

Écoutez Djurdjura :
*« Pour être libre et fière
Elle parle toujours le Berbère
Elle lance des SOS
Racisme, justice, détresse,
Amour et paix sur tous les continents
SOS répond absent ».*

C'est extrait d'une longue et belle chanson « Identité » que vous retrouverez sur leur dernier disque, « Le Défi ».

Mais rassurez-vous, leurs textes, qu'elles chantent en kabyle le plus souvent et quelquefois en français, n'ont rien à voir avec une quelconque profession de foi politique : Djouhra et ses sœurs racontent avec des mots de tous les jours la vie quotidienne des immigrés, des immigrées, la vie des femmes arabes. Cela donne « Electro-ménagère », une rude dénonciation de la condition féminine en Algérie... et ailleurs.



Elles chantent « pour que la naissance d'une fille ne soit plus un jour de deuil ». Cela donne « Le Défi », la chanson qui donne son titre à l'album.

Pour être simples, les mots qu'elles utilisent n'en ont que plus de poids... Leurs voix, très douces, n'en sont que plus efficaces. Elles rappellent, de loin, les « you-you » des femmes algériennes. Leur musique plonge directement ses racines dans la tradition berbère : elle n'en a que plus de force...

« Faire prendre conscience à un peuple de la valeur et de la richesse de son patrimoine méconnu, faire revivre la tradition orale, changer les mentalités, c'est en quoi la démarche de Djurdjura est révolutionnaire », écrivait à leur propos Radia Hanachi dans « Demain l'Afrique ». Cela ne vous rappelle rien ?

Pierre MORVAN

Le mois prochain, STIVELL, FUBU, CABESTAN.

(1) Lire le Peuple Breton n° 274, octobre 86.

keltia-musique



1, place au Beurre
29000 QUIMPER
TÉL. : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

FRISE : L'EUROPE DES PEUPLES S'ORGANISE

ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE

L'UDB participait les 12 et 13 février dernier à Leeuwarden en Frise, à l'assemblée plénière de l'Alliance Libre Européenne sur invitation du FNP, le parti nationaliste frison, qui célébrait son 25^e anniversaire et préparait activement les élections du parlement frison qui ont lieu ce mois-ci.

L'ALE comprend une vingtaine d'organisations politiques représentant les peuples minorisés des Etats membres de la CEE ; elles se distinguent des schémas de pensée politique traditionnels dans la mesure où elles mettent au premier plan un régionalisme intégral. Cette conception s'appuie sur le principe fondamental de la subsidiarité, les décisions devant être prises le plus localement possible puis harmonisées suivant le modèle fédéral. L'ALE tente de présenter une vaste solution de rechange face aux puissances politiques traditionnelles. Dans le cadre actuel, l'ALE s'attache à amplifier au sein du Parlement européen les actions régionales et locales grâce au concours des députés flamands de la Volksunie : Jaak Vandemeulebroucke et Willy Kuijpers, et du député sarde du Partito Sardo d'Azione : Michele Columbu, tous trois membres du groupe parlementaire Arc-en-Ciel au Parlement européen avec les écologistes allemands, les pacifistes et les progressistes alternatifs. Durant ces deux journées, les débats ont porté sur des questions culturelles, institutionnelles et sociales.

LA RESOLUTION KUIJPERS SUR LES MINORITES CULTURELLES ET ETHNIQUES

Willy Kuijpers a été chargé, en tant que rapporteur de la commission de la jeunesse et de la culture du Parlement européen, d'approfondir le rapport Arfé publié le 16 octobre 81. Ce rapport qui a permis notamment la création du Bureau for Less Used Languages à Dublin, contient une bonne description des droits des peuples en matière linguistique et culturelle au sein de l'Europe des Etats. Depuis, le Conseil de l'Europe s'est penché sur cette question et cela a débouché sur les déclarations de Galway et de Bordeaux.

Willy Kuijpers soumettra au vote du Parlement européen au nom de la commission de la jeunesse et de la culture une proposition de résolution sur les langues et cultures des minorités régionales et ethniques de la Communauté européenne considérant qu'il subsiste de nombreux obstacles au plein exercice par les minorités nationales et linguistiques de leur autonomie culturelle, sociale et économique et que les comportements à l'égard de ces minorités et de leurs problèmes restent souvent empreints de méconnaissance et d'incompréhension. Il a été également constaté que les possibilités existantes dans le domaine culturel sont fonction des conditions économiques qui règnent au niveau des régions, de sorte que les mesures nécessaires en la matière doivent être élaborées dans le cadre d'une politique régionale européenne équilibrée, qui se fonde sur une assise régionale et enraie l'exode centripète. On ne peut pas dissocier les problèmes culturels des problèmes socio-économiques. La lutte culturelle est bien politique, pour s'en convaincre il suffit de considérer les peuples dont les droits sont un peu plus avancés que les nôtres, tels que les peuples flamand ou catalan qui ont bénéficié de conditions économiques plus favorables pour affirmer leur identité culturelle.

La proposition de résolution Kuijpers invite les Etats membres et la Communauté à adhérer, le moment venu, à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qu'élabore actuellement le Conseil de l'Europe et à se rallier aux normes que cette charte fixe quant aux mesures susceptibles de favoriser

l'utilisation des langues régionales et minoritaires dans la vie publique. Elles concernent essentiellement l'éducation et l'enseignement, les médias, l'infrastructure culturelle, les domaines administratif, juridique, économique et social.

La résolution demande à la Commission des Communautés européennes (organe exécutif) d'affecter des ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) pour la réalisation de ces mesures.



APPEL A SIGNATURES

La Maison de l'Europe des Régions, à Strasbourg, lance un appel à signatures auprès des élus des régions en Europe pour l'enseignement des langues régionales. En Alsace, 94 % des maires ont déjà signé cet appel.

UN SENAT EUROPEEN DES REGIONS

1992 sera une année importante dans la construction de l'Europe puisque la communauté s'est fixé cette échéance pour la réalisation du marché intérieur (libre circulation des biens et des personnes, harmonisation des taxes...).

L'Acte Unique européen adopté par les douze Etats membres en décembre 85, à Luxembourg, constitue une mise à jour des traités communautaires, notamment en ce qui concerne le marché intérieur mais il précise d'emblée qu'il s'agit d'une coopération entre Etats et non pas entre les peuples d'Europe, comme l'indiquait le traité de Rome.

De plus, le projet de traité d'Union Européenne voté par le Parlement européen à l'initiative d'Altiero Spinelli, en février 84, préfigure un Etat européen centralisé qui ne tient compte ni de la diversité qui caractérise l'Europe, ni de

l'aspiration démocratique fondamentale au maintien du pouvoir aussi près que possible du peuple (aux niveaux régional, communal...), conformément à l'idée foncièrement fédéraliste de ne transférer à un niveau de décision plus large que les questions sur lesquelles il ne peut être statué avec un maximum d'efficacité au niveau plus restreint. Il est nécessaire d'élargir les domaines d'intervention de la CEE en vue d'assurer une paix stable, une répartition équitable du bien-être, la préservation de l'environnement... mais tout en favorisant le principe de subsidiarité.

Le centre actuel de prise des décisions de la CEE, à savoir le Conseil des ministres des douze Etats membres, n'est pas à même de mettre en place la structure appropriée et équilibrée nécessaire à la coopération européenne internationale. Il se heurte trop souvent aux intérêts propres des Etats.

Pour l'ALE, la seule contrepartie concrète possible du Conseil des ministres actuel et à ses pouvoirs serait un Parlement européen composé de deux chambres : un parlement élu au suffrage universel direct, comme c'est le cas du parlement actuel, mais selon une procédure électorale uniforme et un sénat des régions constitué par une délégation paritaire des régions d'Europe (et non pas des Etats). Ceci constituerait l'amorce d'une Europe fédéraliste des peuples.

POLITIQUE SOCIALE

L'ALE constate que la politique sociale reste dans une trop large mesure la prérogative des Etats nations. Le problème grave du chômage et des déséquilibres régionaux impose une réorientation de cette politique sociale. Pour cela il est impératif de reconnaître des compétences accrues aux instances régionales d'une part, et européennes d'autre part. La coopération des régions entre elles et leur accès aux institutions communautaires sont les conditions de base du développement régional endogène qui doit s'accompagner d'une politique sociale nouvelle fondée sur une redistribution du travail disponible, décentralisée, favorisant l'emploi créé localement sur la base des ressources et besoins locaux tout en répondant aux défis sociaux d'envergure internationale (multinationales, programmes de reconversion...).